

REVUE DE L'AGEEFEP

L'Association des étudiants et étudiantes de la FEP

Cité

ÉDUCATIVE

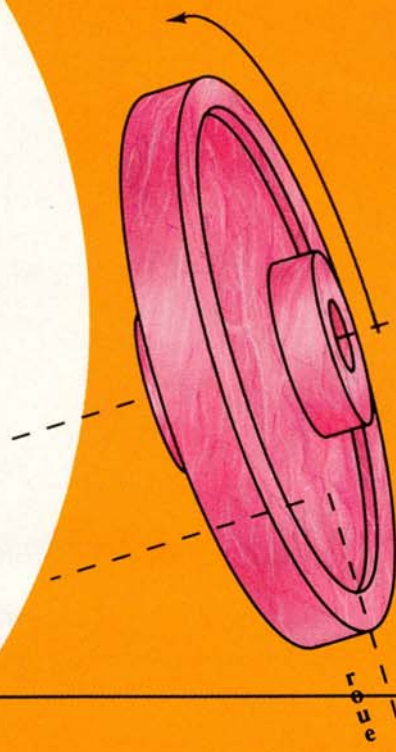
**RÉFÉRENDUM
À LA F.E.P.**

**Le libre-échange,
18 mois plus tard**

**FEEQ :
Renaissance du
mouvement étudiant?**

**Parapsychologie :
Science de l'extraordinaire**

UN FACE À FACE PROFITABLE



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science

Abonnement gratuit!

fine pointe

Vous voulez en savoir plus long sur l'enseignement universitaire, sur l'enseignement collégial, sur l'aide financière aux étudiants, sur la science ?

Offrez-vous donc un abonnement à **Fine Pointe** ! Ce bulletin d'information est publié chaque mois, sauf en janvier et en juillet, par le

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction des communications
1033, rue De La Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec)
G1R 5K9
Tél.: (418) 643-6788

Nom: _____

Organisme (s'il y a lieu): _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Québec

Sommaire

6 **Éditorial :**
Votons «oui» au
référendum

8 **Entrevue :**
M. Jacques Boucher,
doyen de la FEP

26 **Référendum**
à la FEP

29 **Le libre-échange,**
18 mois plus tard

32 **FEEQ :**
Le mouvement
étudiant se
restructure



13 **La parapsychologie,**
science de
l'extraordinaire

18 **Les métiers d'art,**
ça s'enseigne!

23 **Le féminisme**
n'est pas mort

34 **Les dossiers chauds**
de l'AGEEFEP

37 **Chargé-e-s de**
cours :
Qu'est-ce que le
grand rattrapage?



En page couverture, extrait
d'une œuvre en verre de Lisette
Lemieux. La photo est de René
Bouchard.

SPÉCIALITÉ
BIÈRES IMPORTÉES
80 VARIÉTÉS

SPÉCIAL
5 à 8
TOUS
LES JOURS

CASSE-CROÛTE

de 11:00 à 1:00

le petit CAMPUS
pub-café

3315 CH. QUEEN-MARY MTL. 735-2861 © CÔTE DES NEIGES

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Au service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP), vous pouvez consulter des professionnels sensibilisés aux besoins et aux réalités de la vie d'étudiant adulte. Notre équipe est composée de psychologues, de conseillers d'orientation et de conseillers en information scolaire et professionnelle. Le SOCP distribue sur le campus le bulletin *Vies-à-vies*, qui informe et suscite la réflexion sur des réalités d'ordre psychologique et social. Des guides d'autogestion et une enquête bisannuelle (Que sont-ils devenus?) sur la situation des diplômés de l'Université de Montréal sont aussi au nombre des publications disponibles. Le SOCP dispose en outre d'un centre de documentation scolaire et professionnelle ouvert jusqu'à 20 h le mardi et le mercredi.

SOCP

2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage

Consultation psychologique et orientation : **343-6853**

Information scolaire et professionnelle : **343-7890**

SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Vous voulez vous détendre en regardant des films de qualité, en visitant des expositions, en écoutant des concerts, en assistant à des pièces de théâtre de répertoire ou d'avant-garde, ou encore en voyageant! Vous recherchez des appuis pour organiser une activité socioculturelle qui vous tient à cœur et qui vous semble essentielle au développement de votre association ou de votre département! Vous voulez monter sur scène ou exposer vos œuvres pour mieux vous préparer à entrer sur le marché de l'art! Le service des activités culturelles est là pour répondre à vos attentes.

Pour information : **343-6524**.

SERVICE DE PASTORALE

Une réponse à la recherche de notre humanité et de Dieu; une communauté chrétienne vivante et à taille humaine par l'appartenance et la solidarité; des activités nombreuses et diversifiées pour un développement de la personne et la transformation du milieu; des animateurs au service des besoins étudiants, du milieu et de la communauté chrétienne universitaire; des lieux et activités favorisant l'accueil et la vie fraternelle.

Information : **343-6394**

SERVICE DE SANTÉ

Le service de santé de l'U. de M. répond aux besoins des membres de la communauté universitaire en matière de santé — qu'il s'agisse de besoins préventifs ou curatifs — grâce à une équipe multidisciplinaire.

La clinique médicale offre une vaste gamme de services : des omnipraticiens pour les urgences et les consultations générales; des médecins spécialistes; des infirmières qui donnent de l'information sur place ou au téléphone; un service de dépistage des maladies transmissibles sexuellement; une clinique de vaccination des voyageurs; un service de désensibilisation aux allergies; un service de consultation en nutrition et de traitement de groupe de l'obésité.

Adresse : 2101, boul. Édouard-Montpetit, en face du CEPsum (sous-sol, rez-de-chaussée et 1^{er} étage).

Rendez-vous et information : **343-6452**

Laboratoire, radiologie et physiothérapie : **343-6111, poste 1790**

Infirmerie : **343-611, poste 1777**

SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le Bureau de l'aide financière conseille et guide les étudiants pour tout ce qui concerne le régime de l'aide financière du gouvernement du Québec.

Heures d'ouverture : le lundi de 10 h à midi et de 13 h 15 à 16 h 45; du mardi au vendredi de 9 h 30 à midi et de 13 h 15 à 16 h 45.

Il est à noter que la distribution des certificats de prêts et bourses s'effectuera sans interruption. Pour que votre aide vous soit remise, vous devez vous présenter au bureau muni de votre carte d'étudiant 1990-1991, avec photo scellée. Pour connaître la date d'arrivée des chèques de bourse, téléphonez au **343-6122**.

Adresse : 2332, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage

Tél. : **343-6122** (répondeur 24 heures par jour).

Information générale : **343-6145**

Bureau du logement hors campus : **343-6533**

Bureau des services aux étudiants handicapés : **343-7928**

Bureau des services aux étudiants étrangers : **343-6935**

Bureau universitaire de l'emploi : **343-6736** (le bureau est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30)

INITIATIVES ÉTUDIANTES

Avez-vous une idée originale, un projet dont pourrait bénéficier la communauté universitaire? Nous pouvons vous aider à le réaliser. Procurez-vous un formulaire au 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 7. Informez-vous au sujet des règles du jeu en composant le **343-6725**.

SERVICE DES SPORTS

Programmation pour les jeunes : plus d'une trentaine d'activités sont offertes aux jeunes de 2 à 17 ans. L'inscription se fait au CEPsum le samedi 8 septembre, de 11 h à 12 h. Les retardataires pourront s'inscrire, s'il reste des places, le lundi 10 septembre de 19 h à 20 h.

Programmation en périnatalité : Activités aquatiques et de danse. Inscription le 10 et 20 septembre ainsi que le 1^{er} octobre, de 19 h à 20 h.

Programmation régulière : Une centaine d'activités offertes aux étudiants, abonnés et non abonnés. Inscription les 17, 18, 19 et 20 septembre (la journée varie selon l'activité choisie; prière de vérifier dans le programme du CEPsum). Les retardataires pourront s'inscrire aux places disponibles le 1^{er} octobre de 19 h à 20 h.

PROFITEZ DU CEPsum

Les étudiants à temps partiel admissibles aux SAE ont accès au CEPsum en payant la différence entre la cotisation incluse dans les droits de scolarité des étudiants à temps plein (51,50 \$) et la valeur attribuée par unité de cours suivi (4 \$).

Exemple : vous suivez deux cours de trois unités par trimestre. Vous paierez : 2 cours x 3 unités = 6 unités x 4 \$ = 24 \$; donc 51,50 \$ - 24 \$ = 27,50 \$.

Accès direct par le métro Édouard-Montpetit

Information : **343-6150**

C ommuniqués

LE PRIX EDMOND-DE-NEVERS 1991

L'Institut québécois de recherche sur la culture invite les étudiant-e-s de 2^e cycle ayant complété un mémoire de maîtrise portant sur la culture à poser leur candidature au Prix Edmond-de-Nevers 1991. De retour pour une dixième année consécutive, le prix vient souligner à la fois la qualité exceptionnelle d'un mémoire de maîtrise sur la culture et son intérêt pour une meilleure connaissance de la société québécoise. L'Institut publiera le mémoire primé. Pour s'inscrire, il suffit de faire parvenir à l'Institut une copie de son mémoire accompagné d'un résumé d'au plus deux pages et d'un document attestant que le mémoire a été agréé par une université québécoise entre le 1^{er} octobre 1989 et le 30 septembre 1990. Le choix du jury sera basé sur l'originalité du sujet et son intérêt pour la connaissance de la société québécoise, la cohérence de la démarche et la qualité de la langue. Tous les documents doivent être acheminés, au plus tard le 12 octobre 1990, à l'adresse suivante :

Prix Edmond-de-Nevers Institut québécois de recherche sur la culture, 14, rue Haldimand Québec (Québec) G1R 4N4

L'UNIVERSITÉ «AVEC» LES FEMMES

Les 25 et 26 octobre prochain, se tiendra, à l'Université de Montréal, le premier colloque interuniversitaire sur la place des femmes dans les universités. Le colloque L'Université avec les femmes réunira tant les étudiantes que les femmes qui y travaillent et il s'agira de tracer un bilan de l'évolution de la situation des femmes dans les universités québécoises depuis 1940 jusqu'à aujourd'hui et de proposer des éléments de solutions aux problèmes qui auront été identifiés. Seront scrutées diverses facettes des études (acquis et secteurs à conquérir, recrutement, encadrement et soutien à la poursuite des études, etc.), de la recherche (impact de la recherche féministe), du travail (absence de mobilité pour les femmes du personnel admi-

nistratif, professionnel et de soutien, système de promotion et plan de carrière pour les professeures, travail précaire et valeur réelle du travail des femmes) et de l'université comme milieu de vie (harcèlement sexuel, conciliation de l'éternel triangle femmes-études-travail ou femme-travail-famille, etc.). Les étudiantes, chargées de cours, chercheuses, professeures, professionnelles, femmes cadres et personnel de soutien sont invitées à participer à cette rencontre.

Pour information :

Colloque L'université «avec» les femmes a/s Comité permanent sur le statut de la femme (BRI) Université de Montréal C.P. 6128, succ. A Montréal (Québec) H3C 3J7 Tél. : 343-2057

TROIS PRIX DE JOURNALISME

Les deux prix Lisette-Gervais 1989 ont été octroyés à des étudiantes du Certificat en information et journalisme de la FEP. Il s'agit de Dominique Papineau dans la catégorie radio et de Kathleen Lévesque dans la catégorie télévision. Le prix Lisette-Gervais souligne les qualités journalistiques des lauréats, mais surtout leurs aptitudes d'animateurs-interviewers. Il est attribué pour la meilleure production présentée par un étudiant qui termine ses études universitaires sans avoir déjà exercé la profession de journaliste. L'an dernier, le prix Lisette-Gervais, catégorie télévision, avait également été remis à un étudiant de la FEP, M. Bernard Sévigny. Dans le cadre de la course Amérique-Afrique 1989-1990, M. François Colas, également étudiant au Certificat en information et journalisme, a pour sa part remporté le prix de 3 000 \$ de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Ce prix lui a été décerné pour la rigueur journalistique dont il a fait preuve dans son reportage intitulé *Filles données pour mariage forcé*

Cité éducative

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Administrateur

Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices

André Giroux, Anne-Marie Larocque, Jean-Claude Sabourin,

Révision

Services d'édition Guy Connolly

Graphisme et mise en pages

Laurent Spiriti

Direction artistique et photographie

René Bouchard

Impression

L'éclaireur inc.

Tirage des photos couleurs

Laboratoire photo Boréalis

Publicité

AGEEFEP

Tirage

20 000 exemplaires

Dépôt légal — 3^e trimestre 1990

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Courrier de 2^e classe n° 8084

L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Maryvonne Bouchard, vice-présidente aux affaires académiques

Joseph Di Giacomo, vice-président aux affaires étudiantes

Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128, Succ. A

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678



Éditorial

Votons «OUI» au référendum!

Pendant deux mois, en novembre et en décembre, les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal seront invités à décider par référendum de l'opportunité pour leur association étudiante — l'AGEEFEP — de s'accréditer en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants*, usuellement désignée comme la loi 32.

Comme l'indique son nom, cette loi de l'Assemblée nationale adoptée en juin 1983 « *vise à assurer le respect du droit fondamental d'association »* et à tracer les balises de l'exercice de ce même droit dans les collèges et les universités du Québec. Ce n'est pas insignifiant quand l'on sait que la plupart des associations à but non lucratif sont plutôt régies par les dispositions beaucoup plus générales de la troisième partie de la *Loi des compagnies*, qui ne prévoient pour ainsi dire qu'un seul droit, celui d'association.

La loi 32 va beaucoup plus loin en accordant aux associations étudiantes un ensemble de droits, dont trois qui nous semblent fondamentaux : le droit de percevoir les cotisations des membres, qui est somme toute l'équivalent de la formule Rand en usage dans le monde syndical; le droit de désigner leurs représentant-e-s dans les diverses instances collégiales et universitaires où siègent des étudiant-e-s; enfin, la garantie de disposer d'un local et de tableaux d'affichage dans l'établissement.

Dès le moment de sa fondation, en 1985, l'AGEEFEP était consciente qu'elle avait tout intérêt à s'accréditer en vertu de la loi 32. À l'époque, celle-ci limitait cependant à un mois la période maximale pour tenir un référendum d'accréditation. C'était là une tâche impossible pour une association naissante quand l'on sait que les milliers d'étudiant-e-s de la FEP sont répartis dans environ 300 classes, elles-mêmes disséminées dans plus de 20 villes du Québec. Depuis, l'AGEEFEP a cependant demandé et obtenu que la période référendaire soit étendue de un à deux mois.

Si la loi 32 est très imparfaite, elle comporte au moins le mérite de n'avoir qu'un caractère « *volontaire »*. C'est donc dire que les associations étudiantes peuvent très bien exister sans s'abriter sous le parapluie de la loi : c'est d'ailleurs ce qu'ont fait la majorité d'entre elles. C'est aussi ce qui explique que l'AGEEFEP a pu se développer

normalement au cours des cinq dernières années et qu'elle est aujourd'hui, avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM), la seule association officiellement reconnue par l'Université de Montréal.

Le fait de ne point se prévaloir de la loi 32 comporte toutefois pour une association étudiante quelques inconvénients majeurs, dont celui d'être régie par les règles qu'ont eux-mêmes prévues les collèges et les universités, des règles forcément variables d'un établissement à l'autre et dont l'interprétation et l'application relèvent de ses dirigeant-e-s. L'AGEEFEP reconnaît volontiers que l'U. de M. a appliqué intégralement deux des droits fondamentaux définis précédemment : elle n'a jamais lésiné pour percevoir les cotisations des membres; elle a également fourni à l'Association des locaux adéquats, tout comme elle a respecté son droit d'affichage. En matière de représentation, l'AGEEFEP a certes obtenu des sièges dans la plupart des instances de l'Université, mais elle reste toujours privée d'un certain nombre de postes qu'elle se croit légitimement autorisée à occuper, notamment dans le secteur névralgique des Services aux étudiants.

De toutes façons, croyons-nous, la volonté d'obtenir une pleine accréditation sous l'empire de la loi 32 ne relève pas tant de telles considérations terre à terre que d'un certain principe : il est anormal que l'existence d'une association étudiante tienne au bon vouloir des dirigeant-e-s d'un établissement. Nous viendrait-il à l'esprit que le droit d'existence d'un syndicat relève du pouvoir patronal? Si différents soient ces deux mondes — syndical et étudiant —, nous croyons qu'un même principe est en cause.

Au fil des ans, l'AGEEFEP a constaté à quel point le droit étudiant est mal défini et embryonnaire, à quel point la communauté étudiante est privée de pouvoirs comparativement aux autres partenaires du monde universitaire. L'accréditation de l'AGEEFEP en vertu de la loi 32 ne réglera certainement pas tous ces problèmes. Mais avant d'aller plus loin dans nos revendications, il importe que nous nous prévalions des droits qui existent déjà. Chacun-e tracera bien sûr son « *X »* à la case de son choix sur le bulletin de vote. Nous espérons cependant un OUI enthousiaste et massif.

Robert Martin,
président

Opinion du lecteur

M. Robert Martin
Directeur de *Cité éducative*

Monsieur,

Lisant votre numéro d'avril 1990, j'apprends avec la plus grande surprise que «*Forum* aura 25 ans l'an prochain», et je m'interroge sur l'exactitude de vos sources.

En effet, la première parution du périodique d'information interne de l'Université de Montréal portant le titre *Forum* a eu lieu en septembre 1969. Il faisait suite à un autre organe, *Hebdo-Information*, qui avait cessé de paraître avec son numéro du 21 juillet 1969.

Nommé directeur de l'information de l'U. de M. alors que j'étais reporter au *Devoir*, je suis entré en fonctions en mai 1969. *Hebdo-Information*, un bulletin de nature administrative imprimé par le service de polycopie de la maison, était surtout lu par le corps professoral.

Il fallait, sur un campus où vivaient ensemble 30 000 personnes, un véritable hebdomadaire. Je décidai à la fin de juillet de supprimer le petit bulletin maison pour le remplacer, dès la rentrée de septembre 1969, par *Forum*, un hebdomadaire offset bien différent, imprimé sur les rotatives d'une entreprise de presse montréalaise, et pour lequel je recrutai une petite équipe de vrais journalistes.

Cette publication continue à paraître après 21 ans d'existence, j'en suis fier et le serai encore plus lorsque *Forum* atteindra vraiment ses 25 ans... en 1994.

Je souhaite que d'ici à cette année-là *Cité éducative* améliore ses techniques de contrôle de l'information.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments confraternels.

Louis-Martin Tard,
responsable et rédacteur du bulletin
Recherches à l'Université de Montréal

La mémoire qui flanche!

Monsieur,

Hebdo-Information — vous avez tout à fait raison — a publié son dernier numéro le 21 juillet 1969; il s'agissait du volume 4, numéro 3. Or, le premier numéro de *Forum*, publié en septembre 1969, porte la mention «volume 4, numéro 4». Il s'agit là d'une pratique courante puisque le changement de nom n'a en rien invalidé le fait qu'il s'agissait toujours de l'organe d'information de l'U. de M., fût-il remanié en profondeur.

Vous le savez sans doute, les publications québécoises numérotent leurs volumes selon le nombre d'années de publication. Pour l'année qui commence, *Forum* indiquera sans doute qu'il en est au volume 25... donc à sa 25^e année de publication et à son 25^e anniversaire. À cela, il me faut ajouter que M. Pierre-Philippe Gingras, l'auteur de l'article dont il est question, a été journaliste à *Forum* pendant plusieurs années et qu'il connaissait particulièrement bien le sujet. Voilà pour nos techniques de contrôle de l'information.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments confraternels.

Le directeur de *Cité éducative*,
Robert Martin

Les services socio-économiques

Le bureau du logement hors-campus

Ce service tient à jour des listes de logements, d'appartements et de chambres disponibles dans le secteur de l'Université et dans les quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. De plus, le bureau informe les étudiants sur les questions touchant l'hébergement : baux, relations avec les propriétaires, sous-location, etc.

Adresse : 2332, boul. Édouard-Montpetit, bureau C-4525. Tél. : **343-6533**

Le bureau universitaire de l'emploi

Le bureau universitaire de l'emploi aide les étudiants finissants à se trouver un emploi et organise sur le campus des rencontres entre les employeurs et les étudiants. Il dispose d'un centre de documentation sur les entreprises et les possibilités de carrière. Il offre également des emplois à temps partiel.

Les employeurs qui ont des emplois à temps partiel à offrir aux étudiants peuvent communiquer en tout temps avec notre bureau.

Adresse : 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 5. Tél. : **343-6736**

TROIS AUTRES SERVICES

Le bureau de l'aide financière :
343-6145

Le bureau des services aux
étudiants handicapés : **343-7928**

Le bureau des services aux
étudiants étrangers : **343-6935**

B Jacques Boucher Doyen de la FEP

Claude Garon

Dans le large éventail des activités universitaires, il vient d'un tout autre horizon: avant d'accepter un mandat de quatre ans comme doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Jacques Boucher a dirigé pendant huit ans la Faculté des études supérieures. Auparavant, il avait été, entre autres, secrétaire général de l'Université de Montréal. Sa venue à la FEP aurait eu un premier effet bénéfique : plusieurs sources nous ont en effet assuré qu'il a vite décripé un climat de travail très tendu depuis quelques années; certains

Cité éducative : Que reprenez-vous de vos trois premiers mois à la direction de la FEP?

Jacques Boucher : La première idée qui me vient à l'esprit est l'importance du phénomène de l'éducation des adultes et l'énormité des besoins de formation, qu'il s'agisse de recyclage, de perfectionnement ou de rattrapage, des gens aussi qui ne sont pas montés au bon moment dans le train de la formation universitaire et qu'il ne faut pas oublier. Vous le savez aussi bien que moi, cette clientèle est constituée de femmes dans une large majorité. Bien sûr, je retiens également quelques problèmes : la place de la FEP dans l'Université est restée marginale, il faut donc bâtir des ponts et transformer un préjugé qui tient souvent à l'igno-

rance de ce qu'est vraiment la Faculté. Je pense enfin à quelques aspects très positifs: il y a peu d'étudiants qui soient aussi motivés que les adultes dans leurs études et la Faculté compte un personnel compétent, diversifié et expérimenté. Somme toute, j'ai trouvé ici plus de positif que de négatif alors qu'on me disait : « Tu t'en vas à la FEP? C'est un gros contrat, pauvre de toi, rien ne fonctionne là-dedans! »

C.É. : Le caractère marginal de la FEP auquel vous venez de faire allusion ne tient-il pas au fait que la présence massive des adultes à l'université est encore davantage perçue dans notre société comme un problème au lieu d'être considérée comme une richesse?

J.B. : Bien sûr, et plus la Faculté sera marginale, plus les adultes seront nombreux et plus ils seront perçus comme un problème. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que l'on parle depuis plus de 15 ans d'intégrer les adultes à l'Université. S'il s'agissait de groupes de 50 ou de 100 étudiants, ça ne ferait aucune difficulté. Il y a cependant 12 000 personnes inscrites à la FEP et certains programmes comptent plus de 3 000 étudiants, soit trois ou quatre fois plus que dans les programmes ordinaires. Quand le discours universitaire insiste sur l'intégration, l'on ne sait pas toujours de quoi l'on parle. S'il s'agit de fondre en un seul bloc les adultes et les étudiants des programmes ordinaires, il me semble qu'il y a là une bonne part d'utopie.

rappellent qu'il connaît parfaitement les rouages politiques et administratifs de la vie universitaire; d'autres notent qu'il a la réputation de mener ses dossiers à terme. Tout cela pourrait lui être de quelque utilité au moment où le mandat de la Faculté de l'éducation permanente sera revu, cet automne, cette fois à la lumière de l'énoncé de mission et de priorités institutionnelles *L'Université de Montréal vers l'an 2000*. L'entrevue a été réalisée le 11 juin dernier.



C.É. : Est-ce à dire que toute intégration est impossible?

J.B. : Non, pour peu que l'objectif consiste à rendre plus accessibles aux adultes les ressources de l'ensemble de l'Université. Je pense aussi que l'on y gagnerait si les adultes étaient en contact à la fois avec des chargés de cours spécialisés dans leur domaine et des professeurs davantage portés sur la recherche et sur la théorisation. Les adultes ne seraient d'ailleurs pas les seuls à en bénéficier, car certains professeurs qui ont fait l'expérience de l'éducation permanente en sont revenus enchantés. Il subsiste cependant un obstacle à la réalisation de cet objectif : la trop grande diversité des étudiants dans les classes, où l'on retrouve des détenteurs de bac-

calauréat et de maîtrise, et d'autres qui n'ont pas terminé leur cours collégial. Faudrait-il instaurer des tests à l'admission afin de mieux évaluer la capacité des candidats à mener des études universitaires, accentuer nos activités de recyclage et de mise à niveau, voire inviter un certain nombre d'étudiants à poursuivre plutôt leurs études dans un cégep? Après seulement trois mois, je ne suis pas encore en mesure de prendre une décision.

C.É. : Le problème comporte un autre aspect : le doute persistant quant à la valeur de la formation courte ou formation par certificats.

J.B. : L'on ne peut nier l'existence d'un préjugé à l'égard des certificats et, dans certains cas,

il y a bel et bien lieu de se demander s'il s'agit d'une formation universitaire. Il faut bien admettre qu'un certain nombre d'adultes fréquentent l'université en dilettantes, quoique la majorité le fassent pour se perfectionner. Cela dit, l'on affirme que les certificats équivalent à une première année d'université et que trois premières années ne constituent pas un baccalauréat. Bien sûr, mais la réalité est très différente : les étudiants hiérarchisent les certificats et les suivent en séquences. Au baccalauréat, tout le monde déplore la formation monodisciplinaire des étudiants, si bien que la Faculté des arts et des sciences encourage ses étudiants à obtenir une majeure et une mineure. C'est précisément ce que nous faisons à la FEP avec trois blocs,

trois certifi trois certificats proches les uns des autres. Et puis, il ne faut pas exagérer l'importance du phénomène des baccalauréats par cumul de certificats : sur les 5 000 diplômes de baccalauréat décernés par l'Université en 1989, la FEP en comptait 250, soit 5 % du total.

C.É. : Si je vous comprends bien, l'on en revient encore à ce problème d'image.

J.B. : Oui, et j'ai demandé à tous les responsables de programme de s'attaquer à ce problème. Si certaines séquences de certificats sont inadéquates, nous les interdrons ou nous les combinerons pour qu'elles deviennent cohérentes. Mon sentiment général est cependant que le jugement négatif porté sur la FEP tient à l'ignorance et au fait que la Faculté a mal vendu sa réalité. En dehors de l'Université, la qualité de la formation que nous donnons est d'ailleurs reconnue. Il y a aussi que quelques journalistes en veulent à la FEP. Malgré ce qu'ils affirment, ce n'est pas vrai que nous précipitons les adultes dans des formations qui ne mènent nulle part; la formation est aussi rentable ici qu'ailleurs dans l'Université. Je suis bien placé pour savoir que certains programmes de maîtrise et de doctorat souffrent de dures lacunes; il ne viendrait pourtant à l'idée de personne de porter un jugement négatif global sur les études des 2^e et 3^e cycles.

C.É. : Depuis plusieurs années, l'AGEEFEP réclame la création d'un nouveau baccalauréat avec appellation pour les adultes, le BACCAP. La Sous-commission du 1^{er} cycle et la Commission des études ont elles-mêmes

convenu de la validité de cette formule. Vous, qu'en pensez-vous?

J.B. : Je ne me sens pas très à l'aise dans ce débat. Trois certificats peuvent-ils procurer un bac en santé ou un bac en relations humaines? Sur le plan intellectuel, il me faut réfléchir davantage à la question avant d'y répondre. D'un point de vue politique, les chances de créer un nouveau type de baccalauréat me semblent plutôt minces.

C.É. : En vertu de son nouvel énoncé de mission, l'Université de Montréal entend mettre l'accent sur la recherche et sur les études supérieures. Y a-t-il un lien entre cette priorité et le futur mandat de la FEP?

J.B. : Il existe un besoin réel à l'Université pour des maîtrises à caractère professionnel et certains certificats spécialisés dispensés par la FEP vont en ce sens. Des collaborations sont certainement possibles et nous pourrions jouer un rôle de déblayage, de soutien. Cela dit, la Faculté des études supérieures est un monde à part axé sur la recherche et la FEP a amplement à s'occuper avec ses activités au 1^{er} cycle.

C.É. : Dans un autre ordre d'idées, l'on déplore l'absence pour ainsi dire totale de professeurs à la FEP. Est-ce pour vous une priorité?

J.B. : Il me faut d'abord rappeler qu'un certain nombre de professeurs permanents agissent comme chargés de cours à la FEP. J'aimerais bien sûr qu'il y en ait davantage et j'espère que la convention collective le per-

met. Pourraient-ils y travailler à temps plein? Ça fait 15 ans que l'on essaie, mais les obstacles sont nombreux : tous les départements de l'Université sont débordés et les facultés veulent conserver leurs professeurs; de plus, le système de valorisation de la carrière d'un professeur est fondé sur la recherche, sauf peut-être pour les professeurs titulaires, qui n'ont plus rien à attendre de l'établissement au point de vue de la reconnaissance et qui pourraient trouver intéressant d'adapter leur enseignement à une clientèle d'adultes. Enfin, pour attirer des professeurs, il faudrait sans doute améliorer l'image de la FEP et leur fournir des conditions de travail adéquates; présentement, nous ne sommes en mesure de leur procurer ni bureau, ni services de secrétariat, ni infrastructure.

C.É. : Le problème que vous soulevez n'est-il pas aggravé par le caractère précaire de la FEP, dont l'existence est périodiquement remise en question, une opération qui se répétera d'ailleurs cet automne?

J.B. : Ce que je comprends dans ma nomination et dans le discours de l'Université sur sa mission, c'est que la FEP doit cesser de se tourmenter sur son statut et effectuer son travail, c'est-à-dire dispenser une formation dans les certificats actuels ou futurs, se consacrer au perfectionnement, au recyclage et au développement culturel. Le type de clientèle qu'accueille la FEP a entraîné des profits importants pour l'Université et il n'y a pas de honte à le dire. Mais il faut que l'Université le reconnaisse et qu'elle cesse de

considérer la Faculté comme une activité négligeable, car tous y perdraient si la FEP disparaissait. Comme doyen de la FES et de la FEP, j'ai participé et je participe toujours à la définition de la mission de l'Université; or, il me semble évident que celle-ci a une vocation de recherche, mais aussi une vocation d'enseignement, y compris auprès des adultes.

C.É. : Il y a une autre lacune qui est souvent invoquée à propos de la FEP : la faiblesse de l'encadrement des étudiants.

J.B. : C'est certainement un aspect qu'il nous faudra améliorer. Ce n'est pas facile en raison de la nature même de la clientèle, qui ne passe ici que quelques heures par semaine; il en va d'ailleurs de même de la plu-

part des chargés de cours. En mettant à contribution les responsables de programme et pourquoi pas l'AGEEFEP, il doit bien y avoir moyen de créer des mécanismes d'encadrement plus efficaces. À court terme se pose un problème tout aussi sérieux : la difficulté pour la FEP d'obtenir des salles de cours adéquates. Sur ce plan, je crois que nous réaliserons une percée importante au trimestre d'automne. Le problème tient bien sûr à la pénurie générale de locaux à l'Université, mais aussi à une gestion trop rigide et à l'habitude qu'ont les facultés de réserver plus de salles qu'elles n'en utilisent en réalité. J'ai de la difficulté à avaler la liste de priorités de certaines facultés qui considèrent avoir un droit naturel et inaliénable quant à l'utilisation de certains locaux.

C.É. : Vous venez de mentionner l'AGEEFEP. Considérez-vous l'association étudiante comme une empêcheuse de tourner en rond?

J.B. : Pas du tout. Les adultes ont évidemment peu de temps à consacrer à la vie étudiante. Il faut donc que quelqu'un rassemble l'information qui les touche, parle en leur nom et défende leurs points de vue. Il y a évidemment le danger que l'Association ne représente qu'un petit groupe d'étudiants; pour être crédible, elle doit chercher à élargir sa base en sachant très bien que le taux de participation des adultes sera toujours minime. Au fond, l'AGEEFEP a le même problème de crédibilité et de soutien que le doyen de la FEP par rapport à l'Université.




**L'ACTIVITÉ
CULTURELLE
UNE PIÈCE
MÂITRESSE**

Accompagnez-nous
et goûtez le nectar

- des arts à New York
à Québec
- de la musique à notre
série ENVOL
- des œuvres de la relève
à la Galerie du SAC

**DEMANDEZ
NOTRE
PROGRAMME
COMPLET
343-6524**

**SERVICES DES
ACTIVITÉS CULTURELLES** **SAC**

 Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des activités culturelles

Pour l'UNESCO, la décennie quatre-vingt dix sera celle de l'éducation permanente

Impossibilité de renouveler le stock de qualifications de la main-d'œuvre par la seule formation des jeunes, trop peu nombreux pour combler tous les besoins; éclatement du modèle traditionnel «formation initiale - alternance travail et études - retraite», entre autres parce que les moins de 30 ans sont confinés à des emplois précaires; perte du travail comme valeur fondatrice des modes de vie; réduction de la population active, qui ne représente dorénavant qu'une faible majorité de la population adulte : partout en Occident, un ensemble de facteurs démographiques, culturels et socio-économiques font en sorte que la décennie quatre-vingt dix sera celle de l'éducation permanente, de la formation continue.

Conférencier invité au colloque annuel de l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (AC-DEAULF), qui portait cette année sur l'intégration des adultes à l'enseignement régulier dans les différents ordres scolaires, M. Paul Bélanger, directeur de l'Institut pour l'éducation de l'UNESCO, a brossé un tableau saisissant et original de l'évolution de la formation continue dans nos sociétés.

Que la croissance de la demande de formation se poursuive, cela est indéniable : au Canada, un adulte sur cinq est engagé dans des activités de formation et il n'est pas loin le jour où les adultes seront aussi nombreux que les jeunes au secondaire. Au collégial, la population des jeunes en formation initiale a doublé entre 1967 et 1980; la population adulte, elle, s'est multipliée par sept. Le phénomène n'est pas confiné au Canada : en Suède, par exemple, 25 % des universitaires sont âgés de plus de 35 ans et 65 % ont plus de 25 ans.

Les pressions économiques pour une main-d'œuvre plus qualifiée ne sont évidemment pas étrangères à ce phé-

nomène. Mais elles n'expliquent pas tout. Une enquête de Statistiques Canada réalisée en 1985 a démontré que la moitié des adultes en formation sont motivés par la curiosité intellectuelle et la volonté d'exercer plus efficacement leurs responsabilités sociales. Cela n'a rien d'étonnant quand l'on sait que les pratiques culturelles sont cumulatives : plus les gens sont instruits, plus ils consomment de livres, de disques, de spectacles... et d'activités de formation. L'inverse est également vrai : un milliard d'analphabètes sur la terre sont menacés d'exclusion sociale et il s'agit là d'un frein tragique au développement.

Qu'il y ait croissance ininterrompue de la demande de formation ne fait donc aucun doute; en éducation, l'harmonie est cependant loin d'être parfaite entre la demande et l'offre, les pouvoirs publics étant tentés, pour

des raisons budgétaires, de restreindre l'accès aux services. C'est d'ailleurs par volonté d'économie que le gouvernement du Québec favorise l'intégration des adultes à l'enseignement régulier, une politique que plusieurs contestent au nom de la particularité de l'éducation des adultes. «L'intégration, de dire M. Bélanger, n'a de sens que si le besoin de formation des adultes trouve sa réponse dans le contenu des programmes réguliers.» Or, ce n'est pas toujours le cas, loin de là.

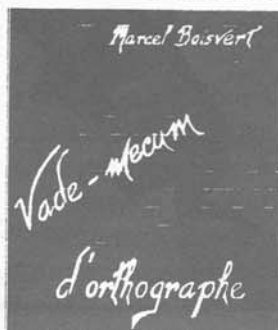
Plus globalement, M. Bélanger a rappelé que l'ex-premier ministre de la Suède, M. Olaf Palme, considérait les dizaines milliers de groupes d'éducation des adultes comme le fondement de la démocratie suédoise. Tel est le véritable enjeu de l'éducation permanente : la survie et le développement de nos sociétés par la conscience et la qualification des citoyens

VADE-MECUM D'ORTHOGRAPHE

(Grammaire de poche)

Le Vade-mecum d'orthographe s'adresse à ceux et celles qui ont déjà étudié la grammaire française et qui ont à produire différents travaux scolaires, professionnels, personnels. Il pourra être utile aussi bien à la fin des études secondaires, au cégep, à l'université que dans le monde du travail et la vie quotidienne.

Centre de recherche en techniques d'enseignement Éditions du CRETE
C.P. 564, Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2V3 (514) 342-1954



En vente à :



Université de Montréal

Pavillon 3200
Jean-Brillant
local 1315
343-7362

Pavillon principal
local L-315
343-6210

PARAPSYCHOLOGIE,

science de l'extraordinaire

Jean-Claude Sabourin

Le mot «parapsychologie» en fait sourire plusieurs. On le confond souvent avec «occultisme» et «ésotérisme». Pourtant, la parapsychologie, c'est presque une science, qui étudie les phénomènes paranormaux. Et cela n'a plus rien de drôle : un Nord-Américain sur deux croit à ces événements inexplicables.

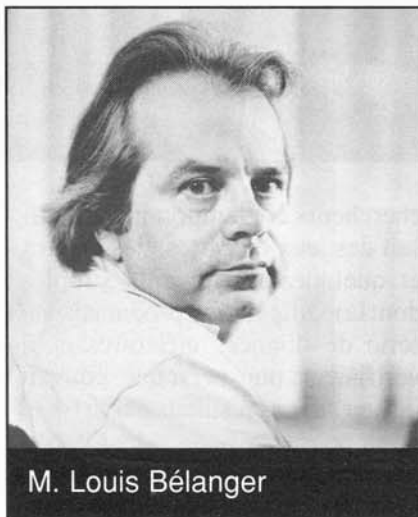
L'on imagine toujours les parapsychologues comme des personnages énigmatiques en perpétuelle communication avec l'au-delà. Cela est un peu vrai, car certains d'entre eux naviguent au-delà de la superstition et d'autres en dehors du scepticisme.

Leurs activités les mènent sur deux fronts : d'une part, ils tentent de discréditer certains acteurs de phénomènes douteux parfois liés à la religion (l'apparition des saints ou les guérisons miraculeuses); d'autre part, ils tentent de démontrer, grâce à des expériences de type classique, que des anomalies relativement aux concepts scientifiques généraux sont possibles et qu'elles peuvent être les conséquences d'une force issue de la conscience humaine.

De toute évidence, cette dualité des buts dans la recherche parapsychologique expose le parapsychologue à des critiques nourries de la part de deux communautés : les occultistes

et les scientifiques.

Ainsi attaquée de tous côtés, la parapsychologie a des airs de vocation. «Ça fait 20 ans que je m'intéresse à ce domaine, j'ai l'habitude d'être pris en sandwich», raconte M. Louis Bélanger, parapsychologue. «La position que nous tenons est assurément inconfortable, mais il faut tenir le coup, c'est notre travail.»



M. Louis Bélanger

Selon ce chef de file en parapsychologie au Québec, «le problème découle d'un manque d'information; les gens adoptent une position rigide face à la parapsychologie et ils n'écourent que leurs préjugés». C'est pour cette raison que Louis Bélanger a mis sur pied au collégial un

cours de psychologie où l'on étudie les différentes recherches effectuées dans ce domaine.

M. Louis Bélanger enseigne aussi à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal. Son cours, intitulé Psychologie et miracles, incite les étudiants à une approche objective face à un phénomène paranormal. Il fait donc partie du groupe des parapsychologues prudents.

Pour ce qui est des parapsychologues téméraires, il n'existe aucun laboratoire en psychologie au Québec. «J'ai déjà effectué des expériences avec mes étudiants dans le cadre de cours, nous dit M. Bélanger, mais la parapsychologie est encore trop marginale pour avoir l'audace de réclamer des subventions de recherche, surtout dans un contexte où même le strict nécessaire n'est pas subventionné convenablement.»

Au Canada, la seule équipe de recherche en phénomènes «psi» se trouve à l'Université Laurentienne de Sudbury, en Ontario. Michael A. Persinger y dirige le Behavioral Neuroscience Laboratory. Ailleurs sur la planète, il n'existe qu'une vingtaine de centres de recherche en parapsychologie, disséminés aux États-Unis et en Europe.

Au total, à l'échelle internationale, M. Louis Bélanger dénombre environ 15 chercheurs à temps plein en psilogie. Faisant lui-même partie du club sélect des parapsychologues de réputation mondiale, il connaît bien les moyens financiers dont disposent ses collègues : « Sur toute la planète, les chercheurs en phénomènes psi se partagent un budget d'au plus un million de dollars. C'est très peu. Malgré ce manque de fonds, les chercheurs des universités de Freiburg, Edinburg, Utrecht et Princeton obtiennent des résultats scientifiques intéressants. »

Pour exprimer et prouver des concepts qui dépassent notre entendement, les parapsychologues se sont approprié le vocabulaire et la méthode des sciences ordinaires. Ils ont réparti les différents phénomènes paranormaux en quatre catégories :

1. Les perceptions extrasensorielles ou ESP (extrasensory perceptions), c'est-à-dire la télépathie, la clairvoyance, etc.

2. La psychokinésie (PK), c'est-à-dire l'action de la conscience sur les corps physiques.

3. La survivance, ce qui inclut les apparitions et la réincarnation.

4. Les voyages hors du corps, aussi appelés voyages astraux.

Les premières recherches en parapsychologie furent effectuées à la Society for Psychical Research de Londres en 1882 et à l'American Society for Physical Research en 1885. L'on y travaillait avec des médiums qui tentaient de communiquer avec les esprits défunts ou bien en expérimentant les dons de clairvoyance ainsi que les pouvoirs télépathiques.

L'on reconnaît, à l'approche expérimentale alors utilisée, toutes les influences d'une tradition magico-religieuse vieille de plusieurs milliers d'années. Ce n'est que dans les années trente, grâce à Joseph B. Rhine de l'Université Duke, que la recherche en psilogie s'est dotée d'une approche quantitative et statistique.

L'appareillage utilisé par Rhine n'avait rien de compliqué. Tel les

breux critiques que la méthodologie de leurs expériences répond à ces critères.

Depuis un siècle, les chercheurs en psilogie ont donc accumulé une grande quantité de données. Pour digérer cette somme de résultats et tirer des conclusions, les parapsychologues se sont familiarisés avec les modèles statistiques. D'ailleurs — tout le monde le reconnaît —, les chercheurs en ce domaine ont acquis une forte connaissance de cette branche des mathématiques.

À l'aide de moyennes, d'écart types, de distributions gaussiennes, ils séparent le bon grain de l'ivraie et déterminent quelles expériences présentent une anomalie significative selon leurs critères. Certains chercheurs vont même jusqu'à analyser les résultats de plusieurs expériences effectuées depuis la fin du XIX^e siècle.

Ainsi, Michael A. Persinger de l'Université Laurentienne, en collaboration avec des chercheurs de San Francisco, a compilé des résultats de recherches en ESP remontant aussi loin que 1886. Il a comparé toutes ces données avec la force du champ magnétique terrestre. Il s'est ainsi aperçu

que les expériences montrant une anomalie statistique correspondaient à une baisse de l'activité géomagnétique. Il créa donc le modèle dit « forme V » pour montrer que, pendant la semaine précédant le jour de l'expérience réussie ainsi que la semaine suivante, les valeurs du géomagnétisme étaient plus élevées que celles du jour en question. Il en tira la conclusion suivante : le message télépathique est transmis par un signal de faible énergie, donc facile à brouiller. À première vue, la conclusion est plausible.

Après 100 ans de recherche, l'on doit



Cette jeune femme participe à une expérience de télépathie-ganzfeld. Cette expérience a été filmée au laboratoire de parapsychologie de l'hôpital Maimonides, à Brooklyn. Elle constitue l'une des séquences du film *Psi, au-delà de l'occultisme* conçu et commenté par Louis Bélanger dans le cadre des ciné-conférences d'Explo-Mundo.

chercheurs contemporains, il utilisait des jeux de cartes, des images et quelques instruments simples dont la manipulation produisait une série de données aléatoires et il vérifiait si une personne pouvait influencer sur ces résultats par la force de sa pensée.

Le véritable défi des parapsychologues chercheurs a toujours été de mettre au point un protocole expérimental où les possibilités de fraudes, les fuites d'information et la part de chance due au hasard soient réduites au minimum. Ils doivent du moins convaincre leurs nom-

cependant constater qu'il n'y a eu ni progrès ni clarification quant à la mécanique des phénomènes paranormaux. La conclusion de Michael A. Persinger et de la plupart des autres parapsychologues n'est basée que sur des méthodes statisti-

ques, et il n'existe pas de moyens indépendants pour démontrer l'existence des forces psi.

Il y a bien quelques cas de poltergeist (psychokinésie) bien étudiés, mais on n'a pas encore réussi à ex-

pliquer physiquement comment se produisent les envolées de services de vaisselle. «L'on n'a peut-être pas démontré la mécanique des phénomènes psi, rétorque Louis Bélanger, mais, grâce à diverses expériences, nous avons établi les conditions propices à l'avènement de tels phénomènes. Avec le peu de moyens à la disposition des parapsychologues, c'est déjà beaucoup. Ainsi, nous avons démontré que le facteur émotif est primordial lors d'événements paranormaux, notamment dans les cas de poltergeist.»

Malgré cela, les chercheurs sélectionnent et interprètent généralement l'information pour la rendre compatible avec nos croyances. Cela nous amène à constater que 100 années de progrès technologique n'ont pas fait disparaître notre besoin d'être entouré de forces magico-religieuses. De plus, cette soif de merveilleux entraîne les gens à croire en des phénomènes qui, bien souvent, ne sont que pure invention. Rappelez-vous la statue de la Vierge à Sainte-



Ces trois photos témoignent de la supercherie, selon M. Louis Bélanger. Sur la photo du haut, l'image d'une jeune femme présumément venue de l'au-delà telle que présentée par le père Brune à l'émission *Caméra 89*. En deuxième lieu, cette même image de la jeune fille, isolée et agrandie, lors de la prétendue «transcommunication». Finalement, l'image enregistrée par M. Jean-Guy Perron et tirée du documentaire *The Bikini Story*.



*Aiguiser
votre style!
Écrivez dans
Cité éducative*

Information: 842-3678



La théorie des contraintes tectoniques

À l'origine, la théorie des contraintes tectoniques fut mise au point par Michael A. Persinger pour expliquer l'apparition d'ovnis. Plus tard, il l'associa avec d'autres phénomènes psi, comme les poltergeist ou les maisons hantées.

Cette théorie met en jeu les tensions causées par les mouvements de la croûte terrestre. Ainsi, les changements des contraintes tectoniques induiraient des champs de forces électromagnétiques et gravitationnelles. Selon Persinger, ces champs seraient très localisés et d'une durée allant de quelques secondes à quelques dizaines de secondes.

Bien que l'énergie dégagée soit de faible intensité, ce qui rend le phénomène indiscernable par rapport à l'énergie présente dans l'atmosphère, le chercheur de l'Université Laurentienne croit que la localisation du phénomène valide sa théorie. En effet, l'énergie d'une brise légère, concentrée sur une toute petite surface, équivaldrait à une tornade.

Ainsi, les champs d'énergie électromagnétique pourraient causer des désordres à l'intérieur des appareils électriques tandis que la composante gravitationnelle provoquerait des mouvements d'objets. L'on constate que ces deux hypothèses peuvent expliquer les poltergeist et les maisons hantées.

De plus, les champs de forces de plus grande intensité seraient à l'origine de phénomènes lumineux. Il est donc possible d'associer ces derniers avec l'apparition d'ovnis. D'ailleurs, à Medjugorje, des boules de lumière ont précédé les présumées apparitions de la Vierge. Cela nous amène à explorer les conséquences qu'ont les champs de forces sur les humains.

Selon Michael A. Persinger, le lobe temporal serait l'une des parties du corps les plus influencées par ces forces. Cette partie du cerveau jouerait un rôle clé dans la création des rêves et la manifestation des expériences mystiques. Lorsqu'il est stimulé en laboratoire, le lobe temporal produit chez le sujet des sensations de peur ou de plénitude, des impressions de bruits, d'odeurs et de voix humaines ainsi que des visions insensées.

Persinger pense donc que les champs de forces mis en branle par les contraintes tectoniques modifient la biochimie du lobe temporal et amènent les individus à voir et à entendre l'impossible. L'hypothèse du chercheur de l'Université Laurentienne dit aussi que l'âge, la culture et l'environnement de l'individu affecté influent beaucoup sur le type d'impressions ressenties.

CEPSUM

CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le **CEPSUM** vous attend...

- ◆ Plus de 100 activités différentes.
 - ◆ Activités sportives offertes également aux jeunes de 2 à 17 ans.
 - ◆ Ouvert 7 jours par semaine.
 - ◆ Centre de massothérapie.

Demandez nos brochures

*Accessible directement par le métro
Station Édouard Montpetit*

INFORMATION: 343-6150

Marthe-sur-le-Lac. Encore aujourd'hui, ce type d'événement attire des foules.

Ainsi, depuis le 24 juin 1981, à Medjugorje en Yougoslavie, la Vierge apparaît à six visionnaires. Chaque jour, à 18 h 40 l'hiver et à 19 h 40 l'été, elle répond aux questions et répand des ragots de village. Si vous faites le compte, la mère du Christ est donc apparue à environ 4 000 reprises aux abords de cette petite colline de l'Europe centrale.

Cela correspond peu à l'image que l'on se fait d'un personnage divin; c'est pourquoi M. Louis Bélanger s'est penché sur la question. «À vrai dire, explique-t-il, je m'intéressais à l'état d'extase des visionnaires. Je voulais vérifier une théorie de Michael A. Persinger basée sur les contraintes tectoniques (voir l'encadré), et les conditions entourant le phénomène me semblaient correspondre aux hypothèses du chercheur canadien.» En collaboration avec le père Ivo Sivric, O.F.M., il a donc écrit un livre, *La face cachée de Medjugorje*, qui dénonce le canular. Grâce à des enregistrements audio effectués lors des premières apparitions et aux connaissances du père Sivric sur le contexte sociopolitique de la région, le livre démontre comment une communauté religieuse a encouragé l'émergence et la poursuite du phénomène.

La croisade de M. Bélanger contre les diseurs de bonne aventure et autres charlatans ne s'arrête pas là. Le père Brune et sa théorie de la transcommunication (contacts audio et vidéo avec l'au-delà) se trouve aussi dans son viseur. Ce religieux français s'est livré à plusieurs entrevues télévisées, notamment à Second regard de Radio-Canada (5 novembre 1989) et Caméra 89 de Télévision Quatre Saisons (19 novembre 1989) pour étaler ses découvertes et, du même coup, promouvoir son livre *Les morts nous parlent*.

Lors de ces émissions, l'on pouvait voir des images et entendre des voix venues présumément du monde des morts, dont les enregistrements avaient été fournis au père Brune par un couple secret nommé H.-F. Maintenant, grâce à lui, nous savons que les anges ont un sexe. Il fallait d'ailleurs voir le bikini que portait un ange femme!

Or, M. Bélanger a découvert la source de ces images et constaté que tout cela n'était qu'une supercherie. Bien qu'il n'accuse pas formellement le père Brune — celui-ci a pu être trompé —, le parapsychologue pense que la rigueur a cédé le pas à la préoccupation pastorale lorsque le père Brune a vérifié la source.

D'ailleurs, étant lui-même l'un des acteurs du reportage diffusé à Ca-

méra 89, M. Bélanger avait fait part de ses appréhensions face aux preuves apportées par le père Brune. Hélas, le reportage s'est donné une vocation pastorale et a escamoté l'opinion de M. Bélanger. «J'ai vraiment été déçu du comportement des deux journalistes dans cette affaire. Je me suis senti utilisé et ça m'a pris deux jours pour décanter mes émotions. De la BVM (bienheureuse Vierge Marie) à BBM, il n'y a en somme qu'un phonème et, dorénavant, BBM oblige», s'offusque M. Bélanger.

Le parapsychologue québécois a tenté la même intervention à Radio-Canada après la diffusion d'une entrevue faite avec le père Brune à Second regard. Il obtint les mêmes résultats. Le besoin de théories fantasmagoriques a, là aussi, supplanté le bon sens et le désir de bien informer.

En tout cas, la parapsychologie a le dos large et bien des charlatans en profiteront pour nous éblouir avec des hypothèses alléchantes et fantaisistes. Bref, comme dans toutes les activités où résident des coins sombres, la prudence en parapsychologie reste de rigueur. Parions néanmoins qu'avec 150 millions d'amateurs sur le continent la recherche ira encore bon train dans l'avenir.

LE SERVICE DE SANTÉ *De tout, tout près*

Pour répondre à vos problèmes de santé, la clinique médicale vous offre les services suivants :

- Chirurgie mineure, premier soins et médicaments d'urgence.
- Soins d'urgence.
- Consultation en médecine générale.
- Clinique des voyageurs (vaccins) et service de désensibilisation aux allergies.
- Examens gynécologiques, dépistage et traitement des maladies transmissibles sexuellement.
- Soins de physiothérapie.
- Technique de diagnostic.
- Consultation de spécialistes en hypertension artérielle, en dermatologie, en médecine interne, en psychiatrie.
- Consultation en nutrition et traitement de groupe de l'obésité.

De plus, on prévoit cette année en santé préventive deux campagnes de sensibilisation

Service de santé

2101, boul. Edouard Montpetit (en face du CEPSUM) (1er étage, rez-de-chaussée et sous-sol)

Consultation d'urgence (sans rendez-vous) du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Consultation en médecine générale et spécialisée (sur rendez-vous) du lundi au vendredi, de 9h à 17h du lundi au jeudi, en soirée

Rendez-vous :343-6452
Laboratoire, radiologie
et physiothérapie :343-6111, # 1790
Infirmier :343-6111, # 1777



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service de santé

LES
SERVICES
DU

S.O.C.P.

Que ce soit pour démêler votre labyrinthe personnel, scolaire ou professionnel, le **Service d'orientation et de consultation psychologique (S.O.C.P.)** met à votre disposition :

- des psychologues
- des conseillers d'orientation
- des conseillers en information scolaire et professionnelle

Coûts

Coûts horaires reliés uniquement à la consultation psychologique et à l'orientation scolaire et professionnelle :

- 10 \$ pour les étudiants inscrits à l'U de M
- 35 \$ pour les employés de l'U de M
- 45 \$ pour les personnes de l'extérieur

S.O.C.P.

2101, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage

Métro Édouard-Montpetit

343-6853 (orientation et consultation psychologique)

343-7890 (information scolaire et professionnelle)



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'orientation et de
consultation psychologique



Claude Garon

Ébénisterie, céramique, joaillerie, impression textile, construction textile, maroquinerie, sculpture sur bois, lutherie et verre : jusqu'à récemment, les diverses disciplines des métiers d'art étaient pour ainsi dire absentes du système public d'enseignement. Mais voilà qu'elles s'implantent depuis quelques années dans le réseau collégial à la faveur d'un partenariat original entre des écoles privées et des établissements publics. L'enjeu? Dans l'économie québécoise, les produits des métiers d'art constituent un marché annuel de l'ordre de 200 millions de dollars, dont le Québec n'occupe qu'une mince tranche de 15 pour cent. De surcroît — comme c'est d'ailleurs le cas dans toutes les industries culturelles —, les investissements dans les métiers d'art créent beaucoup plus d'emplois que dans l'industrie secondaire.

Raisons économiques, donc. Mais également dimension sociale et culturelle, comme l'a compris le Conseil des collèges dans un récent avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan : «Les métiers d'art partici-

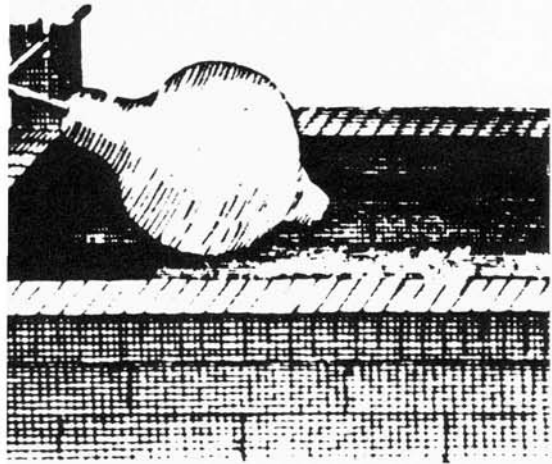
pent, avec les beaux-arts, la musique et les lettres, à une dimension d'expression et de création esthétique commune à toute société humaine. C'est une composante transculturelle de l'humanité, et en même temps un lieu qui reflète fortement les particularités des diverses sociétés. Toute société manifeste, en effet, une ou des façons d'apprécier ce qui est beau, et, du même souffle, une ou des façons de reconnaître et d'encourager la création, voire d'y orienter certains de ses membres. Ainsi, le Japon, pourtant très axé sur l'appropriation des techniques de pointe, attribue à certains de ses artisans un statut de patrimoine social analogue à celui qu'on attribue, en d'autres pays, à des lieux et à des monuments historiques.»

LES PARTICULARITÉS DES ARTISANS

Il n'a pas échappé non plus au Conseil des collèges que les métiers d'art représentent un domaine relativement non conventionnel parmi les quelque 140 programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. Ni arts plastiques ni arts appliqués, comme

Au collégial :

Un partenariat original pour l'enseignement des métiers d'art



l'explique Mme Louise Jodoin, qui était jusqu'à cet été conseillère pédagogique à l'Institut des métiers d'art du collège du Vieux-Montréal, les métiers d'art se distinguent en ce que la «création artistique d'un artisan se définit par sa fonction utilitaire ou décorative» et non pas par sa fonction purement esthétique comme dans les arts plastiques ou par sa «fonction de service, le plus souvent par la communication visuelle», comme dans les arts appliqués.

Autres caractéristiques : dans les arts plastiques, le matériau de base et sa transformation sont au service de l'expression de l'artiste; le travailleur des arts visuels réalise pour sa part rarement le produit qu'achète le consommateur : ses réalisations sont rendues sous forme graphique (maquette, prototype ou prêt à photographier). Sans exclure le recours à d'autres matériaux, l'artisan, lui, travaille principalement un matériau de base. La connaissance approfondie de la matière première, la maîtrise des différentes techniques de production et son habileté à les améliorer constituent donc des impératifs absolus. De même en est-il, bien sûr, de la créativité.

DES QUALITÉS D'ENTREPRENEUR

L'on ne s'étonne donc pas que ces divers aspects soient au cœur des objectifs de la formation en métiers d'art, un programme de trois ans qui mène à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Un autre volet, dont on déplore souvent l'absence dans le système d'éducation, a été ajouté au programme : l'acquisition de solides bases de gestion, de marketing et, plus globalement, d'entrepreneuriat. En règle générale, l'artisan est en effet appelé à créer son propre emploi, et son atelier — qui nécessite un investissement important — s'apparente souvent à une petite entreprise; sa production, il lui faut également la mettre lui-même en marché. L'artisan d'aujourd'hui n'a décidément plus rien du bohème romantique qui bricole avec des moyens de fortune.

UN PARTENARIAT ORIGINAL

Après avoir adopté son Plan national de formation en métiers d'art, en 1984, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a confié une partie des options au cégep de Limoilou, à Québec, mais c'est le cégep du Vieux Montréal qui a hérité de la plus grosse part du gâteau : joaillerie, verre, maroquinerie, ébénisterie artisanale, impression textile, construction textile et céramique.

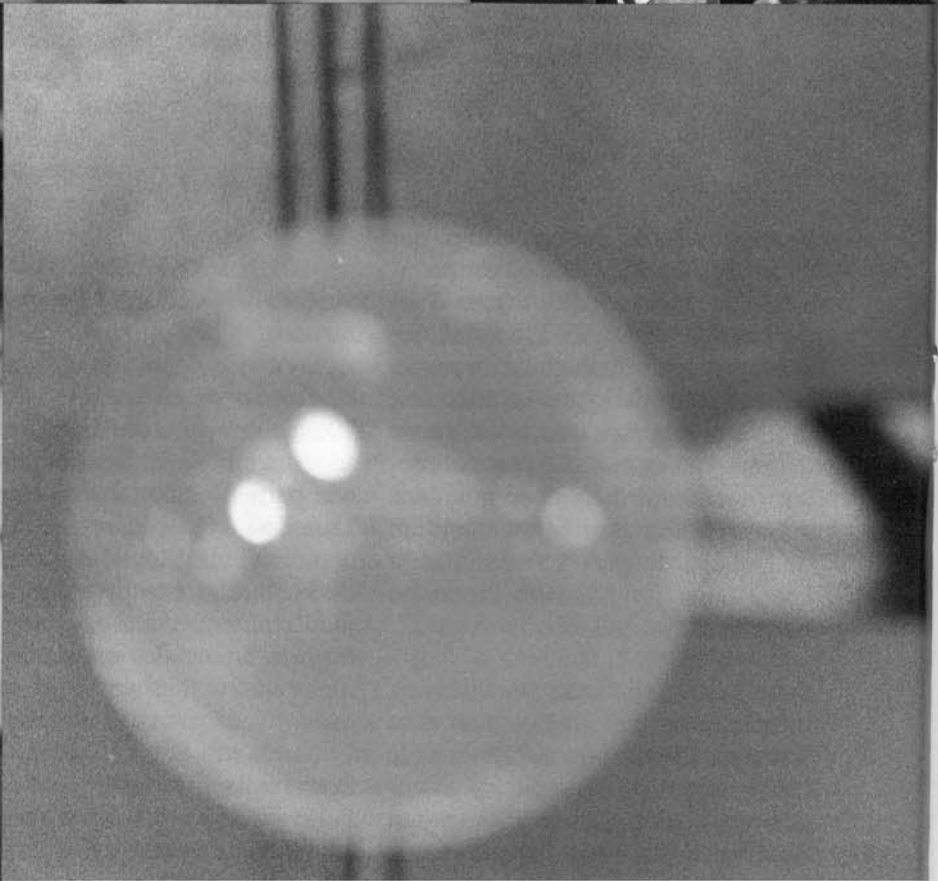
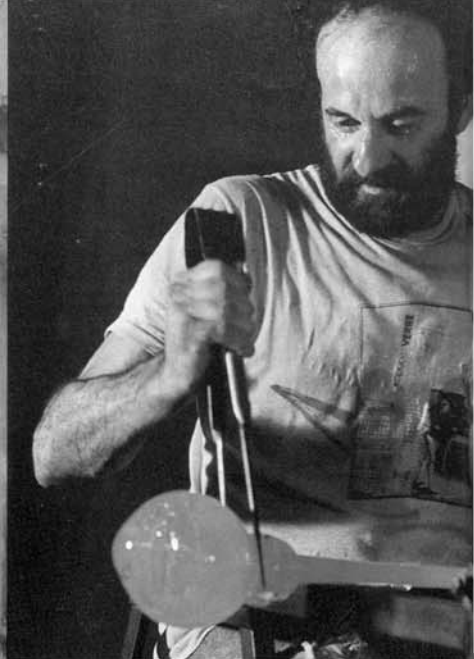
Pour réaliser et coordonner sa nouvelle mission, le cégep du Vieux Montréal a créé la même année l'Institut des métiers d'art du Québec. Sans doute conscient qu'il aurait été très onéreux de bâtir de toutes pièces de nouveaux ateliers, l'Institut a opté pour un partenariat original en concluant des ententes avec des écoles-ateliers privées sans but lucratif qui œuvraient déjà dans ces secteurs d'activité. De la sorte, les étudiant-e-s inscrits au programme suivent leurs cours généraux au cégep et leurs cours spécialisés dans les écoles affiliées.

UNE SYNERGIE

Cette formule ne comporte pas que des avantages financiers; elle crée une synergie de nature à enrichir la formation des étudiant-e-s. En principe — c'est certainement le cas du Centre de formation des métiers du verre, que nous avons visité —, ces écoles, qui sont aussi des lieux de création subventionnés par le ministère des Affaires culturelles du Québec et le Conseil des arts du Canada, regroupaient déjà des artistes et artisans de pointe dans leur discipline. Il y a là un bassin de connaissances qu'il aurait été très difficile de recréer à partir de zéro.

Ces écoles ont également une solide expérience en enseignement. Il arrive par exemple que la Commission de la formation professionnelle du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu retienne les services du Centre des métiers du verre pour dispenser une série de cours à un groupe de travailleurs en formation. Le centre offre ses propres programmes de perfectionnement des artistes et des artisans en exercice; il organise chaque année des ateliers animés par des grands maîtres étrangers de la verrerie d'art; il dispense également de la formation initiale aux gens intéressés aux métiers d'art, qu'il s'agisse de quidams à la recherche d'un hobby ou de professionnel-le-s — architectes, designers, etc. — désireux d'enrichir leur savoir. Il est enfin le lieu de pratique de plusieurs des meilleurs créateurs québécois du verre. La participation de nombreux ministères et les contacts entre les différents groupes qui gravitent autour de ce type d'école-atelier sont certainement de nature à favoriser le décloisonnement tant souhaité en matière d'éducation.

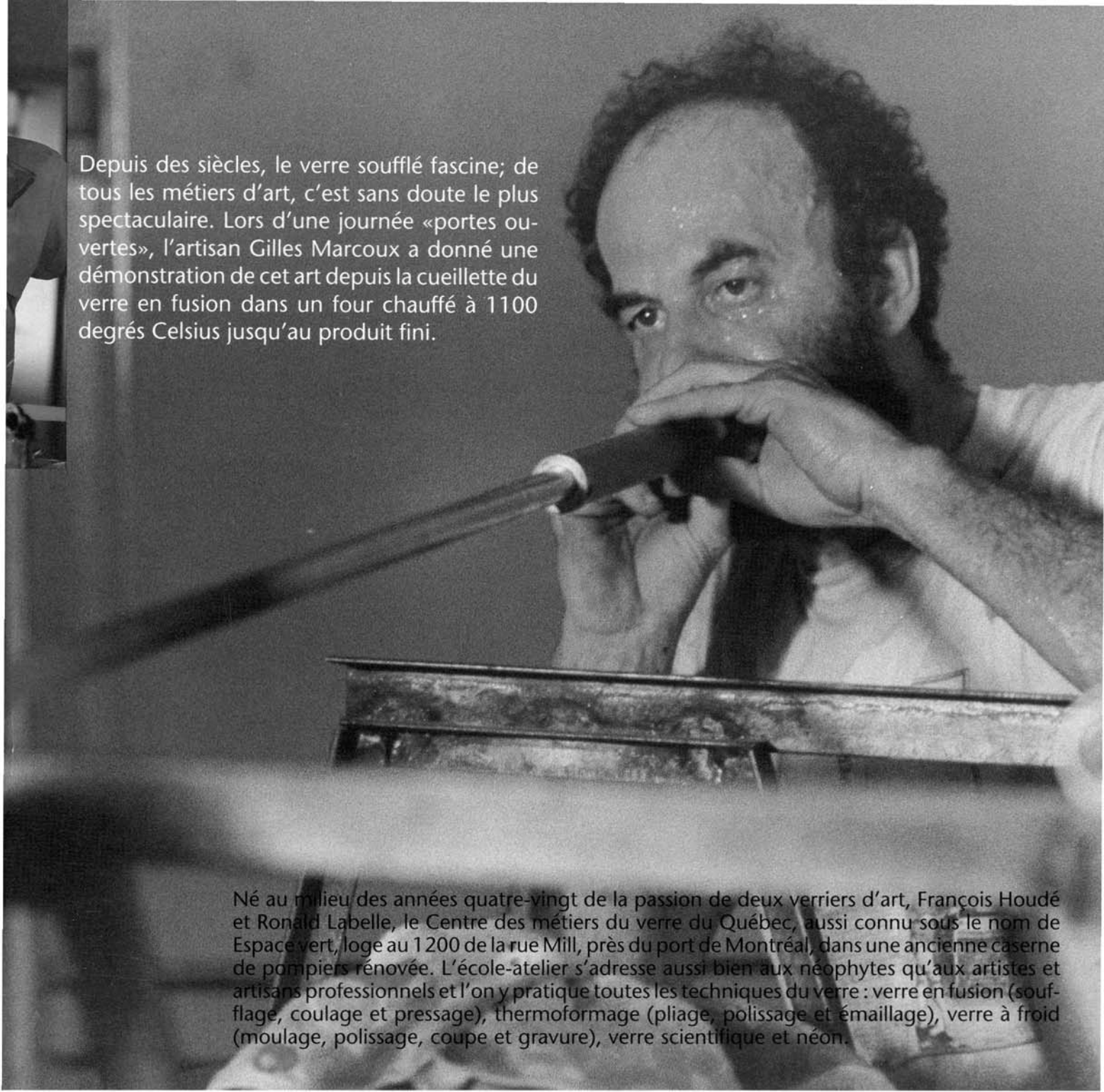
¹ Conseil des collèges, *Le programme de techniques de métiers d'art*, Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, mai 1990.



CAHIER DE ME

4^e édition

- LA GESTION DU TEMPS
- LE PLAN D'ÉTUDES
- LA PRISE DE NOTES LORS D'UN EXPOSÉ
- LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE
- LA PRODUCTION AUDIO-VISUELLE
- LE RÉSUMÉ DE LIVRE
- LA DISSERTATION
- L'ESSAI
- LA PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX ÉCRITS



Depuis des siècles, le verre soufflé fascine; de tous les métiers d'art, c'est sans doute le plus spectaculaire. Lors d'une journée «portes ouvertes», l'artisan Gilles Marcoux a donné une démonstration de cet art depuis la cueillette du verre en fusion dans un four chauffé à 1100 degrés Celsius jusqu'au produit fini.

Né au milieu des années quatre-vingt de la passion de deux verriers d'art, François Houdé et Ronald Labelle, le Centre des métiers du verre du Québec, aussi connu sous le nom de Espace vert, loge au 1200 de la rue Mill, près du port de Montréal, dans une ancienne caserne de pompiers rénovée. L'école-atelier s'adresse aussi bien aux néophytes qu'aux artistes et artisans professionnels et l'on y pratique toutes les techniques du verre : verre en fusion (soufflage, coulage et pressage), thermoformage (pliage, polissage et émaillage), verre à froid (moulage, polissage, coupe et gravure), verre scientifique et néon.

THODOLOGIE. ^{13.95}

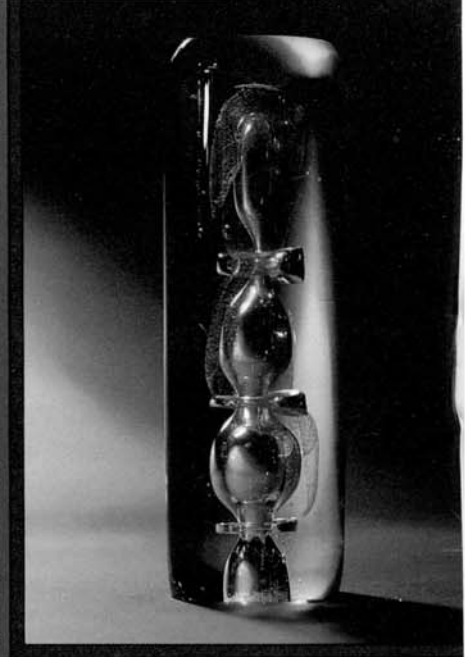
- LE TRAVAIL DE RECHERCHE
- LA RÉDACTION DE TEXTES
- LA LECTURE EFFICACE
- L'EXAMEN
- LE TRAVAIL D'ÉQUIPE, L'EXPOSÉ, LE DÉBAT
- LES TRAVAUX PRATIQUES EN SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES
- L'ORDINATEUR-OUTIL
- LA RECHERCHE D'EMPLOI

EN VENTE À LA
LIBRAIRIE DE
L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL!
3200 Jean-Brillant
local 1288

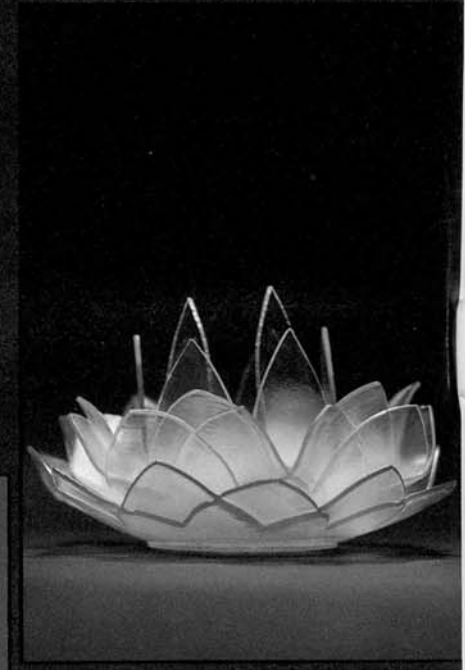


Le verre, on le souffle, on le plie, on le polit, on le moule... ou on le peint comme le fait l'artiste-verrier Maurice Careau. Le résultat parle de lui-même comme dans *Violence à l'enfance*, une œuvre de 1987.

Oeuvre en verre soufflé de Ronald Labelle, qui est aussi, avec François Houdé, un cofondateur du Centre des métiers du verre du Québec.



Deux œuvres de Carmen Joly, l'une en verre pliée, l'autre en verre soufflé.

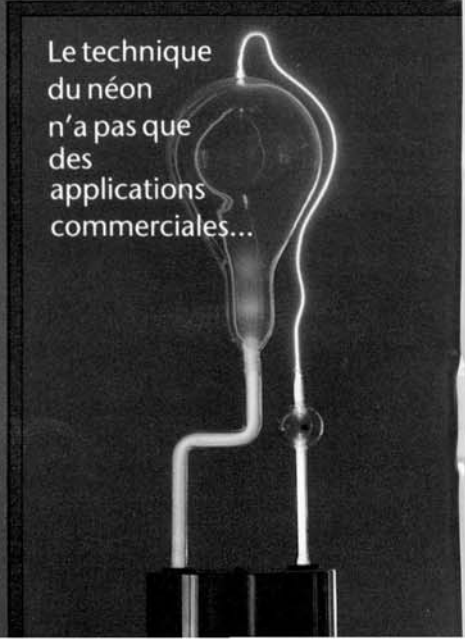


Oeuvre de Gilles Marcoux.



Oeuvre de Lisette Lemieux

Le technique du néon n'a pas que des applications commerciales...



Femmes en tête

Le féminisme est bien vivant !

Anne-Marie Larocque

En avril dernier, plus de 3 000 femmes répondaient à l'appel de Femmes en tête et participaient à un rassemblement historique à l'Université du Québec à Montréal : Les 50 heures du féminisme. La grande participation des femmes à ce forum et l'intérêt qu'elles ont porté à l'ensemble des ateliers et des activités témoignent du dynamisme du féminisme en 1990.

C'est en effet un défi de taille qu'on su relever les organisatrices de ces états généraux des femmes : rassembler 3 500 femmes de tous les milieux et de toutes les régions pour réfléchir, échanger et célébrer à partir de leurs multiples préoccupations. Au menu : des ateliers sur le féminisme et les médias, la maternité, les compétences professionnelles des femmes, le rapport des femmes et du pouvoir politique, leur conception de l'argent, la violence et même un jeu-questionnaire sur le thème du cœur féministe. Tous les éléments se trouvaient donc réunis pour raviver le souffle de la solidarité et des luttes féministes. L'humour, la fête et la musique ont aussi attiré plus de 5 000 femmes au spectacle d'envergure orchestré par Denise Filiatreault à l'aréna Maurice-Richard.

UN DÉFI STIMULANT

De ces 50 heures, les femmes sont certainement sorties motivées et ressourcees. Poursuivre dans notre vie privée ou publique notre chemin vers une société qui nous accordera un droit réel à l'égalité et au pouvoir s'avère un défi considérable mais aussi stimulant. À l'aube de l'an 2000,

la créativité, la ténacité, l'ardeur et l'affirmation de tout le potentiel des femmes resteront des atouts essentiels pour accroître leur pouvoir réel. Il nous faudra maintenir nos efforts quotidiens et chercher à occuper une place de plus en plus grande dans les lieux de pouvoir et d'influence : lieux de travail et de bénévolat, syndicats, organismes communautaires et groupes de femmes, partis politiques, milieu des affaires et de l'économie.

«La politique nous exaspère, l'argent nous désespère et militer nous met à terre» : voilà un des constats importants des participantes à ce colloque. Contre la pauvreté des femmes, revendiquer avec plus de vigueur le droit de disposer de notre corps, revendiquer un financement adéquat pour les organisations et ressources féministes et redéfinir le type de pouvoir politique auquel les femmes veulent accéder ressortent comme des enjeux majeurs du féminisme en 1990. Assurer une relève dans les organisations de femmes et définir un projet de société apparaissent aussi comme des préoccupations clés animant celles qui, comme Idola St-Jean, Thérèse Casgrain et Marie Gérin-Lajoie, se tiendront debout jusqu'au bout.

UN NOUVEAU PROJET DE SOCIÉTÉ

Pour Johanne Bouchard, intervenante dans un centre de femmes du Centre-sud de Montréal et membre du comité de coordination de Femmes en tête, le forum a constitué un événement ressourçant pour les femmes, mais il les a aussi encouragées à agir plus solidairement dans leur milieu de vie. Il

est prévisible que, dans les prochaines années, les femmes discutent en collectifs d'un nouveau projet de société. Déjà, à la suite du forum, plusieurs ont évoqué la tenue d'une biennale des femmes. D'ailleurs, en 1921, au cœur de la lutte pour l'obtention du droit de vote, on liait déjà le féminisme à l'importance de créer un nouveau projet de société. «N'être que féministe, affirmait la suffragette Nelly Roussel, sans lier le féminisme à quelque grand idéal de transformation sociale et de régénération humaine, c'est évidemment une erreur... N'être pas féministe est une autre erreur non moins grave. Le féminisme n'est qu'une partie de la question sociale, mais cette partie est essentielle...»

L'accès au pouvoir individuel, social et politique pour les femmes est loin d'être acquis en 1990 malgré les pas de géantes effectués depuis 20 ans. Le forum est une preuve irréfutable de la bonne santé du féminisme et des grandes capacités d'action, d'organisation et de solidarité des femmes mais aussi du terrain public et médiatique que nous occupons de plus en plus.

QUEL TYPE DE POUVOIR?

D'un autre point de vue, les faibles gains obtenus dans certaines luttes prioritaires pour les femmes — équité salariale, reconnaissance du travail au foyer et libre-choix de l'avortement — démontrent l'urgence pour les femmes de questionner le pouvoir existant et, peut-être, de constituer leur propre pouvoir politique. «Pour ma part, dit Johanne Bouchard, je ne



Pour Johanne Bouchard, il faut s'asseoir et déterminer le type de pouvoir politique souhaitable pour les femmes.

crois pas que la solution à nos problèmes se trouve dans l'intégration des femmes au pouvoir politique en place; il faudrait s'asseoir dans les deux prochaines années et déterminer le type de pouvoir politique souhaitable pour les femmes».

Henri Bourassa, le fondateur du journal *Le Devoir*, doit se retourner dans sa tombe en entendant de tels propos, lui qui tenait le discours suivant en 1920 au sujet du vote des femmes : «[...] ces monstres hybrides répugnants caractérisés par un tas d'idées baroques, d'instincts pervers, d'appétits morbides.»

Fort heureusement pour nous, des femmes courageuses comme Idola St-Jean, Thérèse Casgrain et plusieurs autres ont, depuis 50 ans, contré ce discours du pouvoir patriarcal. Depuis 10 ou 15 ans particulièrement, des femmes ont mis sur pied un grand nombre d'organisations féministes et de ressources d'aide pour les femmes. L'on a vu se former des tables de concertation et d'intervention : les centres de femmes, les états généraux comme Femmes en tête, des associations pour l'accès des femmes aux métiers non traditionnels, des maisons d'hébergement et des ressour-

ces pour les femmes violentées. En ce qui concerne la place des femmes dans les médias, il y a des acquis incontestables : l'expérience de *La vie en rose* et l'augmentation du nombre de journalistes féministes. Dans ce milieu, cependant, tout comme dans la sphère du pouvoir politique et social, les préjugés sexistes, les mentalités et les structures du pouvoir patriarcal persistent. Les difficultés rencontrées par les groupes de femmes pour obtenir la reconnaissance sociale et financière de nos gouvernements en sont un bon exemple. Rappelons-nous qu'encore tout récemment le Secrétariat d'État annonçait une réduction de 1,6 million de dollars du budget accordé aux centres de femmes; il est cependant revenu sur sa décision devant l'ampleur des pressions populaires.

UN PROBLEME : LE FINANCEMENT

L'organisation de Femmes en tête a elle aussi dû se battre d'arrache-pied pour obtenir les subventions nécessaires. En général, le financement des organismes d'intervention auprès des femmes constitue un problème fondamental pour l'avancement de la cause féministe. Les femmes devront

donc être créatives et bagarreuses pour trouver, à moyen et à long terme, des solutions pratiques à ce problème épineux. Le chemin à parcourir est long, parfois incendiaire, et à tout coup politique.

Enfin, l'inéquité salariale — pour ainsi dire inchangée depuis 1920, et qui fait que les femmes gagnent actuellement 65 % du salaire des hommes —, la recriminalisation récente de l'avortement ainsi que toutes les politiques sociales appauvrissantes pour les femmes (assurance-chômage, aide sociale, TPS, réseau de garderies insuffisant) constituent autant de réalités que les participantes à ce colloque n'accepteront certainement pas dans le silence et l'inaction. Elles continueront aussi à décrier les injustices odieuses comme la violence conjugale ou sociale et les budgets gouvernementaux affectés aux dépenses militaires (le gouvernement vient d'augmenter de 665 millions de dollars le budget de la Défense nationale).

DES PRIORITÉS

Quels moyens et stratégies les femmes déploieront-elles dans les prochaines années? Le forum Les 50 heures du féminisme sert au moins d'indicateur de la combativité, des priorités et de l'esprit très positif qui animeront les femmes dans la poursuite de leur lutte historique pour le réel accès au pouvoir et à l'égalité des droits. La poursuite des démarches pour créer un pouvoir politique où les femmes se reconnaîtront, où l'on considérera prioritaire l'amélioration des conditions économiques des femmes semble l'une des suites prévisibles à ce forum. D'ailleurs, les participantes à l'un des ateliers ont émis l'hypothèse d'exiger très prochainement l'intégration de revendications précises de qualité de vie : libre choix d'avorter, équité salariale, réseau étendu de services de garderies.

Plus de 1 000 femmes et la participation directe de 350 organismes ont contribué à faire de ce forum, qui a nécessité quatre ans de travail, un événement historique. Levons-leur

notre chapeau et remercions-les. Aux autres femmes, il faut rappeler que chacune est responsable du féminisme au quotidien et que la solidarité ainsi

que l'action revendicatrice féministe ont leur place dans une société régie par des institutions et des gouvernements conservateurs et affairistes.

Une ombre au tableau : les femmes immigrantes

Une ombre a plané sur ces 50 heures du féminisme : la faible participation des communautés culturelles. De dire M^{me} Aura Bizzari, coordonnatrice et cofondatrice du Collectif des femmes immigrantes, qui regroupe plus de 30 organismes : «Nous avons pleuré ensemble, nous avons participé à Décision 85 ensemble, nous avons toujours été là pour soutenir les groupes de femmes, mais les organisatrices de Femmes en tête ont agi comme si nous n'existions pas».

Le Collectif des femmes immigrantes s'est retiré de l'organisation du forum en juin 1989 à la suite de la télédiffusion de *Disparaître*, un documentaire signé par M^{me} Lise Payette, dont le propos a été perçu comme nettement raciste par les immigrantes. Le choix de M^{me} Payette comme marraine du forum leur était

dès lors inacceptable. «*Disparaître*, d'expliquer M^{me} Bizarri, a présenté les immigrants et les immigrantes comme une population non intégrable et il a invité en quelque sorte les Québécois et les Québécoises à ne rien faire pour favoriser leur intégration à la société.»

Tant les immigrantes que les organisatrices de Femmes en tête conviennent qu'il y a eu plusieurs tentatives de rapprochement. En vain. Pour une, Johanne Chouinard, une des organisatrices de l'événement, a déploré le retrait des femmes immigrantes et la faible participation des communautés culturelles au forum, car il est évident que les immigrantes, comme toutes les autres femmes, sont elles aussi victimes des politiques, des lois et des attitudes patriarcales et sexistes.

Journalistes

*Aiguiser
votre style!
Écrivez dans
Cité éducative*

Information: 842-3678

Micro Campus SICL

**Vous souhaitez la bienvenue à
l'Université de Montréal.**



UNE RELATION À DÉVELOPPER

Micro Campus SICL
3200 Jean Brillant local #2200
Montréal, Québec
H3T 1N8
(514) 737-0861



Concessionnaire autorisé



©FL90

Les membres décideront par référendum!

Claude Garon

«En votre qualité d'étudiant-e de la Faculté de l'éducation permanente, êtes-vous en faveur de l'obtention par votre association de son accréditation en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*, ce qui aurait pour effet de lui assurer le respect du droit fondamental d'association?» Telle est la question à laquelle tous les étudiant-e-s de la FEP seront invités à répondre à l'occasion d'un référendum qui s'échelonnait du début de novembre à la fin de décembre.

Adoptée en 1983 par l'Assemblée nationale, la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* dont il est question ici — et qui est mieux connue sous le nom de loi 32 — contient des dispositions garantissant aux élèves des cégeps et aux étudiant-e-s des universités leur droit d'association; elle pose également les balises de l'exercice de ce même droit, incluant l'obligation de tenir un référendum parmi toute la clientèle touchée.

Pourquoi l'AGEEFEP souhaite-t-elle s'accréditer en vertu de cette loi? Essentiellement pour consolider son existence et ses droits. Si l'AGEEFEP existe depuis cinq ans et est officiellement reconnue par l'Université de Montréal depuis près de deux ans, son fonctionnement demeure tributaire des règles et politiques de l'Université de Montréal à l'égard des associations étudiantes. Les comparaisons sont toujours boiteuses, mais cette situation s'apparente à celle d'un syndicat dont l'existence tiendrait à la bonne volonté de la partie patronale.

TROIS DROITS FONDAMENTAUX

Tel ne serait plus le cas si l'AGEEFEP se prévalait de la loi 32, car celle-ci octroie à une association étudiante trois droits fondamentaux :

— le droit de percevoir les cotisations de ses membres, une disposition qui s'apparente à la formule Rand dont bénéficient les syndicats;

— le droit de nommer ses représentant-e-s dans les instances des collèges et des universités où siègent des étudiant-e-s;

— la libre disposition d'un local et de tableaux d'affichage dans l'établissement.

Avant même son congrès de fondation, à l'automne 1985, l'AGEEFEP savait pertinemment qu'elle disposerait de plus de pouvoirs si elle se constituait sous le parapluie de la loi 32. L'Association ne disposait toutefois à ce moment que de très modestes ressources financières et d'une poignée de bénévoles, décidément trop peu de moyens pour mener une opération d'une telle ampleur. Il faut se rappeler en effet que seulement 5 000 étudiant-e-s de la FEP suivent leurs cours sur le campus; l'on en dénombre au moins 3 000 qui reçoivent leur enseignement en région — certains habitent aussi loin qu'à Sept-Îles — et plus de 1 000 autres qui sont inscrits à des cours télévisés partout au Québec. Or, à l'époque, la loi 32 accordait un délai maximal d'un mois pour tenir un référendum, une période qui a depuis été doublée à la demande même de l'AGEEFEP. Aujourd'hui, celle-ci dispose de surcroît des ressources nécessaires pour mener à bien l'opération.

UN VŒU DU CONGRES

L'idée de profiter pleinement de cette loi n'étant jamais tout à fait disparue du paysage politique, le congrès de l'AGEEFEP, tenu les 18 et 19 novembre 1989, l'a remise d'actualité en mandatant le Conseil de direction de l'Association pour organiser un référendum sur cette question au moment jugé opportun. Le Conseil a donc décidé que ce moment opportun, ce serait cet automne.

Dès le mois de juillet, l'organisation s'est donc mise à l'œuvre. D'abord pour peaufiner les détails techniques du référendum (voir l'encadré), qui, cela va de soi, répondent en tous points aux dispositions de la loi 32, mais surtout pour préparer la campagne politique qui accompagnera forcément l'opération. La revue *Cité éducative* a bien sûr été mise à contribution et, outre les textes que vous lisez présentement, chaque exemplaire du numéro de septembre expédié par la poste aux étudiant-e-s de la FEP s'accompagnait d'une lettre annonçant la tenue du référendum. Vraisemblablement vers la fin d'octobre, et cela pour une période de deux mois, une campagne intensive d'affichage permettra de faire savoir à chacun-e, du moins sur le campus, qu'il se trouve en période référendaire.

La clé de l'opération demeure toutefois la tournée des quelque 300 classes que compte la Faculté de l'éducation permanente. Car là réside la meilleure garantie d'une forte participation au scrutin et, partant, la légitimité du résultat. Cette tournée, elle est maintenant bien connue de

beaucoup d'étudiant-e-s de la FEP puisque chaque congrès biennal est précédé d'une opération similaire : chacune des classes reçoit la visite d'un délégué-e de l'Association, qui livre l'information pertinente et répond aux questions. Cet automne, au lieu d'inviter les étudiant-e-s à élire leurs représentant-e-s, il les priera de voter.

UNE QUESTION DE PRINCIPE

Quels arguments invoqueront les délégué-e-s pour convaincre les étudiant-e-s de voter «oui» (car, on l'aura deviné, l'Association souhaite que ce soit massivement le cas)?

Sans doute le renforcement des trois droits énumérés précédemment. Comme le souligne en éditorial dans ce même numéro le président de l'Association, M. Robert Martin, c'est une question de principe qui se trouve en cause. Certes, l'AGEEFEP est toujours privée d'un certain nombre de sièges dans des instances de l'Université de Montréal où elle croit légitime d'être représentée; globalement, elle reconnaît toutefois qu'elle a la possibilité de se faire entendre convenablement dans l'établissement. De même, la perception des cotisations des membres et l'accès à des locaux adéquats n'ont jamais posé de difficultés. Ce n'est donc pas là

que le bât blesse, mais plutôt ailleurs, comme l'écrit M. Martin : «Au fil des ans, dans ses revendications les plus fondamentales comme dans sa vie quotidienne, l'AGEEFEP a constaté à quel point le droit étudiant est mal défini et embryonnaire, à quel point la communauté étudiante est privée de pouvoirs comparativement aux autres partenaires du monde universitaire. L'accréditation de l'AGEEFEP en vertu de la loi 32 ne réglera certainement pas tous ces problèmes. Mais avant d'aller plus loin dans nos revendications, il importe que nous nous prévalions des droits qui existent déjà.»

L'opération référendaire

Comment se déroulera le référendum d'accréditation de l'AGEEFEP selon la loi 32? Une lettre de l'Association, datée du 29 janvier 1990 et adressée à l'agent d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Guy Major, en définit les modalités.

Affichage : Un avis de scrutin sera affiché au moins sept jours avant la tenue du vote sur tous les babillards de l'Université et dans les établissements hors campus où se donnent les cours.

Matériel de votation : Un même matériel sera utilisé pour la tenue du scrutin tant par correspondance que sur les campus. Seul le mode de fonctionnement changera. Le matériel de scrutin référendaire comprend :

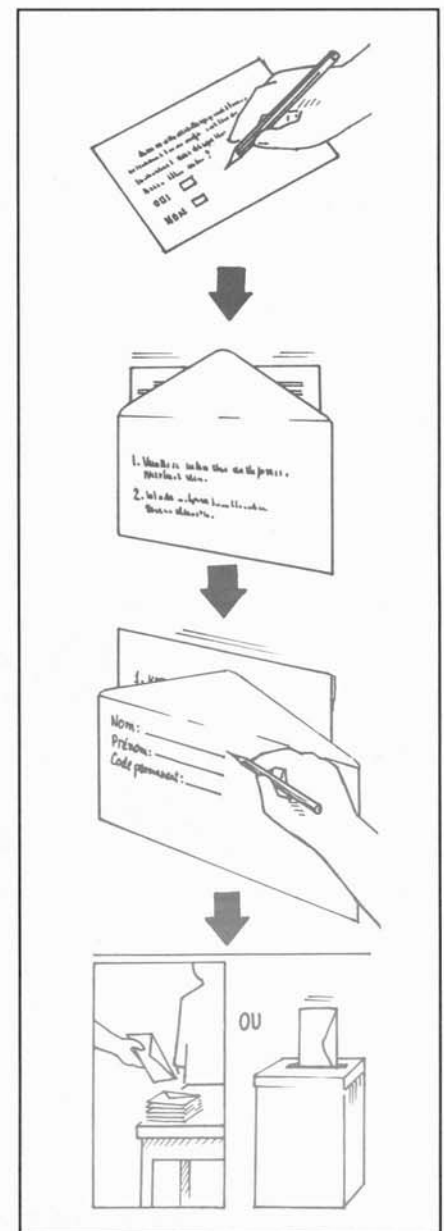
- Un feuillet d'instruction pour le vote.
- Le bulletin de vote comprenant la question soumise au référendum.
- Une petite enveloppe vierge.
- Une grande enveloppe-réponse pré-adressée au comité référendaire de l'AGEEFEP; dans le coin gauche, le votant-e indiquera ses nom et adresse. C'est dans cette grande enveloppe que sera insérée la petite enveloppe non identifiée contenant le bulletin de vote.

Scrutin par la poste : Chacun des votant-e-s recevra par la poste le matériel

de votation. Une fois que le votant-e aura inséré son bulletin de vote dûment rempli dans la petite enveloppe puis mis cette dernière dans la grande enveloppe pré-adressée en y inscrivant ses nom et adresse, il postera le tout au comité référendaire, qui conservera les enveloppes jusqu'au jour du comptage.

Scrutin sur le campus : Pour Montréal et Québec, les équipes de scrutateurs-trices désignés par le président-e du comité référendaire feront la tournée des classes et distribueront le matériel de votation aux étudiant-e-s. Une fois que ces derniers auront voté, ils déposeront leur bulletin dans une enveloppe de 17 pouces sur 22 pouces. Le scrutin terminé, le ou les scrutateurs-trices apposeront un scellé sur l'enveloppe et le chargé-e de cours ou le professeur-e y mettra sa signature à titre de témoin. Les enveloppes seront par la suite acheminées au secrétariat du comité référendaire, où elles seront conservées jusqu'au jour du comptage.

Comité référendaire : Le comité référendaire sera composé d'un président-e d'élection, d'un vice-président-e et d'une cinquantaine de scrutateurs-trices. Sous la responsabilité du président-e, les membres du comité conserveront dans un endroit sûr, au fur et à mesure qu'elles leur parviendront, les enveloppes et boî-



tes de scrutin jusqu'au jour du comptage. Sur avis du président, les scrutateurs-trices commenceront le dépouillement du vote. Ils vérifieront les renseignements sur l'identification du votant-e à l'aide d'une liste fournie par le registrariat de l'Université et rayeront son nom de cette liste afin que le vote soit enregistré une seule fois. Par la suite, les grandes enveloppes seront détruites et les petites enveloppes déposées dans une urne en attendant le dépouillement. De cette façon, le votant-e conservera l'anonymat.

Dépouillement : Au dépouillement, les bulletins de vote seront classés en trois catégories : Oui, Non et Annulé. Les scrutateurs-trices procéderont au comptage et soumettront un rapport au président-e. Après le comptage, le président-e placera les bulletins de chaque catégorie dans des enveloppes séparées identifiant leur contenu. Il placera ensuite toutes ces enveloppes dans une grande enveloppe, qui portera sa signature ainsi que celle des scrutateurs-trices présents au comptage. Enfin, il rédigera un procès-verbal, qui sera signé par tous les agent-e-s d'élection et par l'observateur-trice.

Boîtes de scrutin : Pour les étudiant-e-s qui n'auront pu voter dans leur classe ou par la poste, des boîtes de scrutin seront installées en permanence pour la durée du référendum dans les bureaux d'information situés à l'entrée de chaque pavillon.

Une loi imparfaite

Au moment où elle entend se prévaloir de la loi 32, l'AGEEFEP n'en considère pas moins qu'il s'agit d'une loi très imparfaite qui devrait être amendée au plus tôt. Pourquoi? Principalement parce qu'elle favorise le monopole de la représentation étudiante et qu'elle nie la diversité de la clientèle qui fréquente de nos jours les universités.

Dans un mémoire transmis en janvier 1990 au ministre Claude Ryan, l'AGEEFEP rappelle que cette loi n'autorise l'accréditation que d'un seul regroupement d'étudiant-e-s par établissement. C'est donc dire que seul ce regroupement peut parler au nom de l'ensemble des étudiant-e-s dans les diverses instances universitaires.

Or, si la clientèle de 1^{er} cycle est majoritaire dans les universités, il

existe deux autres catégories d'étudiant-e-s — celle de l'éducation permanente et celle des 2e et 3e cycles — qui ont une identité et des besoins particuliers. Pour être équitable, la loi devrait donc reconnaître officiellement ces trois catégories d'étudiant-e-s et leur accorder, dans chaque établissement, une voix proportionnelle à leur importance numérique.

Si l'on en juge par le ton de l'accusé de réception du mémoire, le ministre Claude Ryan n'a pas été insensible aux arguments de l'AGEEFEP. Quoiqu'elle n'ait pas abordé ce point dans le mémoire, l'Association croit aussi qu'une nouvelle loi régissant le mouvement étudiant devrait comporter en préambule une charte des droits des étudiant-e-s

Abonnez-vous à *Cité éducative*

10 \$ pour 4 numéros

Nom.....Compagnie.....

Adresse.....rue..... Ville.....

Pays.....C.P..... Cheque Mandat de poste

Payez à l'ordre de: AGEEFEP C.P. 6128 Succ. A. Montréal, Qc H3C 3J7

Libre-échange

18 mois plus tard

André Giroux

Le lien entre le traité de libre-échange Canada — États-Unis et l'évolution de la situation économique et sociale est ténu. Dix-huit mois après sa mise en application, il est trop tôt pour tirer des conclusions fermes.

Telle est l'une des constatations majeures du comité aviseur du colloque Les politiques économiques et sociales : 18 mois après le libre-échange. Organisé conjointement par le Conseil canadien de développement social et l'Université de Montréal en mai dernier, le colloque a réuni quelque 400 participant-e-s qui ont réfléchi sur les tendances en matière fiscale, économique et sociale dans le contexte mondial de la libéralisation des échanges. La formation professionnelle et le partenariat étaient également à l'ordre du jour de ces délibérations.

TROIS BLOCS

Pour être mieux compris, le traité doit être étudié en regard de la situation internationale et non seulement du contexte nord-américain : «Le processus de mondialisation de l'économie se fait sous l'égide de trois grands blocs géopolitiques, rappelle Frédéric Lesemann, professeur à l'Université de Montréal : l'Amérique du Nord, à laquelle devrait se joindre bientôt le Mexique; l'Europe de 1992, avec ses nouveaux satellites des pays de l'Europe de l'Est; l'Asie du sud-est, sous l'égide du Japon. Chacun de ces blocs favorise une stratégie de libre circulation des marchandises et des capitaux entre ses partenaires, ce qui entraîne une réduction des interventions étatiques susceptibles de limiter cette libre circulation afin que chaque bloc soit en mesure d'affronter la concurrence de son adversaire.»

En ce sens, M. Lesemann considère que le traité de libre-échange canado-américain n'est qu'un élément parmi d'autres dans les transforma-



«La question de la formation et de l'éducation m'apparaît être la clé de voûte de notre développement économique et, plus important encore, la voie des solutions les plus durables aux problèmes de la pauvreté dans notre société. Mais encore faudra-t-il que l'école soit davantage capable de retenir ces jeunes qui décrochent en aussi grand nombre, qui vont pour la plupart rejoindre les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale. Au secondaire, les garçons et les filles abandonnent leurs études dans des proportions respectives de 33 % et 23,5 %; seulement 32,4 % des garçons et 43,6 % des filles qui se sont inscrits au cégep obtiennent leur diplôme d'études collégiales.» M^{me} Thérèse Lavoie-Roux.

tions économiques, sociales et politiques. Selon lui, ces changements sont beaucoup plus larges que le traité lui-même et se ressemblent beaucoup d'un pays à l'autre. Outre la situation canadienne et américaine, il a étudié le cas de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale. «Essentiellement, dit-il, les modifications apportées par les divers pays visent la réduction des taux d'impôt, couplée à la diminution des abris fiscaux, la réduction

des programmes sociaux, la décentralisation de la fiscalité (vers les provinces et les municipalités en ce qui nous concerne) et, finalement, l'introduction ou l'augmentation de la taxe sur les produits et services (TPS) ou sur la valeur ajoutée (TVA).»

LES INÉGALITÉS S'ACCROITRONT

Quels sont les effets socio-économiques de la mondialisation des marchés? Toujours selon M. Lesemann, les investissements de capitaux dans les entreprises de pointe augmentent la productivité en supprimant des emplois. C'est dans les secteurs à faible productivité que des emplois devront être créés et il s'agira d'emplois peu rémunérateurs et mal protégés. «Que la dualisation de la société s'accroisse, que les inégalités s'accroissent m'apparaît inévitable», dit-il. C'est dans ce contexte que les droits des laissés-pour-compte prennent tout leur sens, non seulement pour des motifs sociaux mais aussi pour des raisons économiques «à cause des coûts pour la collectivité de la pauvreté et de ses conséquences financières pour les systèmes de santé, d'éducation et d'intégration sociale».

Toutefois, la situation actuelle est tout autre. Les coupures dans l'assurance-chômage, l'aide sociale, l'éducation et le logement social accentuent les inégalités et ce, dans un contexte où «le Canada et le Québec ont connu récemment une croissance économique enviable comparative-ment aux grands pays industrialisés», selon Richard Langlois, économiste à la Centrale des enseignants du Québec (CEQ). Malgré cette croissance, on dénombre toujours au Québec plus de un million de person-

nes pauvres, le quart de la population active. «Des centaines de milliers de familles dites moyennes, ajoute-t-il, subissent aussi une forme d'appauvrissement par la baisse de leur pouvoir d'achat.»

UNE THESE DANGEREUSE

Contrairement à Frédéric Lesemann, Richard Langlois ne croit pas que la société duale soit inévitable et ajoute même que cette thèse est dangereuse. Il constate que, dans un contexte de sous-emploi, une part croissante de la population conteste les program-



«Le libre-échange est la meilleure façon d'arriver à une répartition plus équitable des revenus. Le concept de la libéralisation des échanges vient des pays socialistes; les opposants sont des pays de droite.» M. Bernard Landry.

mes sociaux parce que la charge fiscale qui y est inhérente devient de plus en plus difficile à supporter. Il faut donc orienter l'économie vers le plein emploi. «Les pays qui hésitent moins à civiliser les lois du marché, selon M. Langlois, connaissent de meilleurs résultats dans la lutte à la pauvreté sans nécessairement hypothéquer leur performance économique. On pense en particulier aux pays scandinaves, qui maintiennent le chômage et la pauvreté à un bas niveau tout en tirant leur épingle du jeu sur le plan économique.»

«Le partenariat est l'une des conditions essentielles au développement du plein emploi», affirme pour sa part Diane Bellemare. «L'entreprise doit considérer ses employés comme ses partenaires. Elle doit comprendre qu'il est nécessaire d'investir dans la formation de la main-d'œuvre, la recherche et le développement. Les employés, de leur côté, doivent comprendre que leur bien-être économique est intimement lié à l'économie et à la santé économique de leur entreprise. Le rôle du gouvernement est de favoriser la concertation entre les partenaires pour que tous s'entendent sur les modalités concrètes (conditions de travail, salaires, programmes de formation).»

UNE NOUVELLE PHILOSOPHIE

Le défi, on le constate, est de taille, et il exige une nouvelle philosophie dans les relations de travail. Mais les réticences sont fortes. «Des expériences concrètes comme celles qui visent à revitaliser l'Est et le Sud-ouest de Montréal, affirme Richard Langlois, traduisent un intérêt grandissant de la part des principaux intéressés à prendre en charge le développement de l'emploi. Malheureusement, le monde syndical et les organismes communautaires ne jouissent pas encore d'une reconnaissance suffisamment forte pour jouer pleinement leur rôle dans ce processus. Et, si le récent forum pour l'emploi a pu soulever une lueur d'espoir, on demeure encore loin d'un consensus sur l'idée d'une politique de plein emploi.» Plusieurs craignent aussi que l'expérience de la concertation se fasse aux dépens des forces syndicales et populaires, beaucoup moins présentes ici que dans les pays scandinaves cités en exemple par ceux qui prônent le partenariat.

DANS LES ENTREPRISES OU À L'ÉCOLE?

L'enjeu de la formation est également primordial. S'il y a consensus sur la nécessité d'améliorer la for-

mation, il n'y en a aucun sur la façon de la faire. Le gouvernement fédéral coupe dans les transferts aux provinces qui financent la formation post-secondaire et le gouvernement provincial augmente les droits de scolarité. Les deux gouvernements, dans leurs programmes sociaux, obligent les personnes en chômage et les bénéficiaires de l'aide sociale à se recycler sous peine de voir leurs prestations diminuées ou coupées. Nombre d'intervenants contestent ces mesures. Finalement, où la formation doit-elle se faire? Dans les établissements publics d'enseignement ou dans l'entreprise?

«Le secteur privé, clame Richard Langlois, n'a pas de tradition de formation ni l'infrastructure pour assurer une formation de base, surtout dans les PME. Les établissements publics d'enseignement disposent de ces atouts, et leur efficacité peut s'accroître si on consent à y investir de façon prioritaire.»

«Les entreprises ont tout de même un rôle important dans la formation de la main-d'œuvre, rétorque Diane Bellemare, car la formation est partie intégrante du processus d'adaptation des entreprises pour faire face à la concurrence internationale, au même titre que la concertation, la recherche et le développement de nouveaux produits.»

D'ABORD DES EMPLOIS

Au cours des dernières années, le gouvernement québécois a investi dans certains programmes de formation. Mais plusieurs constatent l'échec de ces programmes dans un contexte où la création d'emplois convenables n'est pas un objectif majeur. Comment inciter les sans-emploi à se former davantage «si le débouché est un emploi précaire, à court terme, mal payé, qui ne fait que donner droit à l'assurance-chômage? Les plus beaux programmes qui ne mènent pas à un emploi ne réussiront jamais à attirer les clientèles», de

dire M. Jean Panet-Raymond, professeur à l'Université de Montréal.

NÉO-LIBÉRALISME ET GASPILLAGE HUMAIN

Le chômage et le sous-emploi, selon le professeur Jean Panet-Raymond, membre du comité organisateur du colloque, constituent «un gaspillage humain que notre société tolère et sanctionne au nom des valeurs et des lois issues du néo-libéralisme : valorisation de l'entrepreneuriat et de l'individualisme et critique de l'interventionnisme de l'État». Le quart de la population active du Québec se trouve dans cette situation.

Selon lui, cette population se caractérise par une formation déficiente, une faible santé physique, un manque de confiance et un statut social marginalisant. Que l'on pense, dans ce dernier cas, aux campagnes de dénigrement des prestataires d'aide sociale et des réfugiés.

À la faveur du néo-libéralisme, les gouvernements fédéral et provincial ont remis en question plusieurs programmes sociaux. Les régimes d'assurance-chômage et d'aide sociale ont été modifiés afin d'y insérer des programmes de formation. Là où le bât blesse, c'est que l'on fait payer aux exclus du marché du travail les frais de cette formation. Il sera bientôt plus difficile d'avoir droit à l'assurance-chômage et la période de prestations sera plus courte. Au provincial, les mesures de contrôle sont plus sévères envers les assistés sociaux depuis quelques années. L'on note aussi que la récente réforme de la loi sur l'aide sociale, qui s'applique à tous les bénéficiaires depuis le 1^{er} août dernier, diminuera les prestations de beaucoup d'entre eux. De plus, l'intervention des deux paliers de l'État favorise l'éducation en entreprise et coupe les budgets des établissements d'enseignement. «Il faut voir à qui cela a profité, affirme M. Panet-Raymond, puisque, selon les données du Conference Board, il y a eu trois fois plus d'argent de 1985

à 1988 pour former les cadres que pour former les employés.»

Il existe tout de même des programmes de développement de l'«employabilité» qui s'adressent aux sans-emploi. Certains visent la formation générale, la formation professionnelle ou l'alphabétisation; d'autres permettent un retour aux études post-secondaires pour les chefs de familles monoparentales. Enfin, il y a diverses formes de stages en entreprise. «Lorsque l'on consulte les statistiques du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, constate Jean Panet-Raymond, l'on est frappé par la baisse de la fréquentation de 1988 à 1989 et même par la diminution des budgets prévus entre 1987 et 1990. Cela a de quoi inquiéter lorsque le ministre Bourbeau reconnaît lui-même que le nombre de places disponibles dans tous les programmes d'aide à l'employabilité ou à l'emploi ne constitue pas le tiers du nombre de bénéficiaires. L'on peut s'inquiéter, à ce moment là, du caractère obligatoire et des coupures de prestations pour les non-participants.»

M. Panet-Raymond formule plusieurs critiques à l'égard de ces programmes. D'abord, il constate le manque d'intégration entre la formation pratique et la formation de base. Cette dernière serait souvent inadéquate et les stages trop utilisés pour embaucher de la main-d'œuvre à bon marché. Ils seraient de plus trop courts pour assurer un véritable apprentissage. Le manque de place et de soutien financier — que l'on pense aux services de garde par exemple — a aussi tué de nombreux espoirs. La lacune la plus fondamentale de tous ces programmes reste cependant la faible création d'emplois. Le professeur de l'U. de M. cite à cet égard une constatation du Conseil économique du Canada : «Le problème de l'adaptation n'est pas le manque de compétence, mais la pénurie d'emplois.»

Les solutions de rechange de M. Panet-Raymond s'appuient sur quelques expériences étrangères, notamment celles de l'Ontario, du Manitoba et des pays scandinaves. «Les programmes doivent être volontaires, non punitifs, préventifs et développés dans une perspective de plein emploi, clame-t-il. Ils doivent être avant tout fondés sur des besoins individualisés et non sur des programmes qui ciblent arbitrairement des clientèles. Les politiques doivent être équitables, non discriminatoires et souples. En dernier lieu, elles doivent maintenir un niveau adéquat de



«Le traité va tendre à homogénéiser les politiques économiques, sociales et culturelles au Canada et aux États-Unis. Le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage est un produit direct de l'accord de libre-échange. Quand il sera en vigueur, les travailleurs et travailleuses du Canada seront lourdement pénalisés.» M. Marcel Pépin

soutien financier.»

Au fond, les programmes gouvernementaux visent-ils à répondre à des besoins économiques ou financiers ou ont-ils pour objectif d'aider les sans-emploi à se tailler une place intéressante sur le marché du travail? Si la deuxième hypothèse est retenue, il ne sera plus nécessaire de les rendre obligatoires. Il existe peu de gens pour se complaire dans une situation de pauvreté permanente.

L e mouvement étudiant se restructure autour de la FEEQ

Claude Garon

Sans pour autant évacuer le champ des revendications politiques, mais surtout en misant sur un ensemble de services propres à améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s, la naissante Fédération des étudiants et des étudiantes du Québec (FEEQ) s'est donné un défi de taille : recréer un mouvement national représentatif des étudiant-e-s universitaires au Québec, une force qui ne s'est à peu près pas manifestée depuis la fin des années soixante.

La bataille contre le dégel des droits de scolarité menée l'an dernier ayant clairement démontré l'absence de cohésion du mouvement étudiant et l'impossibilité de l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ) à tenir un discours représentatif des réalités d'aujourd'hui, le moment était propice à une nouvelle initiative. De là est née la FEEQ, qui a regroupé au départ près de 150 000 étudiant-e-s répartis dans six grandes associations : la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), la Confédération des associations d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL), la Student Society of McGill University (SSMU), les associations étudiantes des universités de Rimouski et de Chicoutimi (AGEUQAR et AGEUQAC) ainsi que l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEE-FEP). Au moins deux autres associations étudiantes, la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) et l'Union des gra-

dués inscrits à Laval (UGIL), ont également fait part de leur intérêt à adhérer à la nouvelle fédération.

UNE INNOVATION : TROIS CATÉGORIES D'ÉTUDIANT-E-S

Selon M. Nicolas Plourde, étudiant en droit à l'U. de M., ex-secrétaire général de la FAECUM et président du bureau exécutif de la FEEQ, celle-ci innove en ce qu'elle reconnaît dans ses structures l'existence de trois catégories d'étudiant-e-s : les étudiant-e-s réguliers de 1^{er} cycle, les étudiants de 2^e et de 3^e cycles ainsi que les étudiant-e-s de l'éducation permanente. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une première : jamais dans le passé une association d'étudiant-e-s de l'éducation permanente ne s'était jointe à un mouvement étudiant. Cette mesure, en fait, répond à une revendication fondamentale de l'AGEE-FEP, qui réclame depuis quelques années une structure similaire à l'échelle de l'Université de Montréal.

Sous le parapluie de la FEEQ, selon les statuts et règlements qui devaient être adoptés avant la fin de l'été, chacune des catégories d'étudiant-e-s sera donc réunie dans un conseil jouissant d'une large autonomie sur les questions qui touchent plus particulièrement ses membres; pour assurer la cohésion, les trois président-e-s de ces conseils seront *ipso facto* vice-président-e-s de la Fédération. La composition du premier bureau exécutif reflète d'ailleurs cette réalité; outre M. Plourde, les personnes

suivantes ont été élues : M^{me} Hélène Gagnon, vice-présidente aux affaires politiques; M. Robert Fabes, vice-président aux affaires académiques; M. Martin Beaulieu, vice-président aux communications; M. Éric Darrier, vice-président aux études supérieures; et M. Denis Sylvain, vice-président à l'éducation permanente. L'on sait que ce dernier est également secrétaire général de l'AGEE-FEP.

FIN DE LA DISSENSION?

En quoi donc la FEEQ diffère-t-elle du RAEU, une autre vaine tentative pour faire lever de terre le mouvement étudiant au début des années quatre-vingt? «D'abord par sa structure, répond Nicolas Plourde, car la reconnaissance des trois catégories d'étudiant-e-s est de nature à éviter les querelles de représentativité entre associations étudiantes, qui ont contribué dans le passé à la division du mouvement étudiant.» L'on pense bien sûr ici à la guerre épique que se sont livrée la FAECUM et l'AGEE-FEP à l'Université de Montréal, un scénario qui s'est répété à l'Université Laval entre la CADEUL et l'UGIL.

La FEEQ, selon M. Plourde, sera également différente par ses positions politiques et sa philosophie : «Dans le discours, le RAEU ne s'est jamais vraiment démarqué de l'ANEQ. Prenons l'exemple des droits de scolarité : dans le contexte actuel, il nous semble irréaliste de nous battre pour le gel absolu; nous préconisons plutôt un nouveau par-

tenariat en éducation et l'instauration de l'impôt postuniversitaire. Nous avons d'ailleurs une étude en cours pour approfondir cette question, tout comme nous avons un groupe d'étudiant-e-s en droit qui envisagent de contester la légalité de la hausse des droits de scolarité.»

DES SERVICES

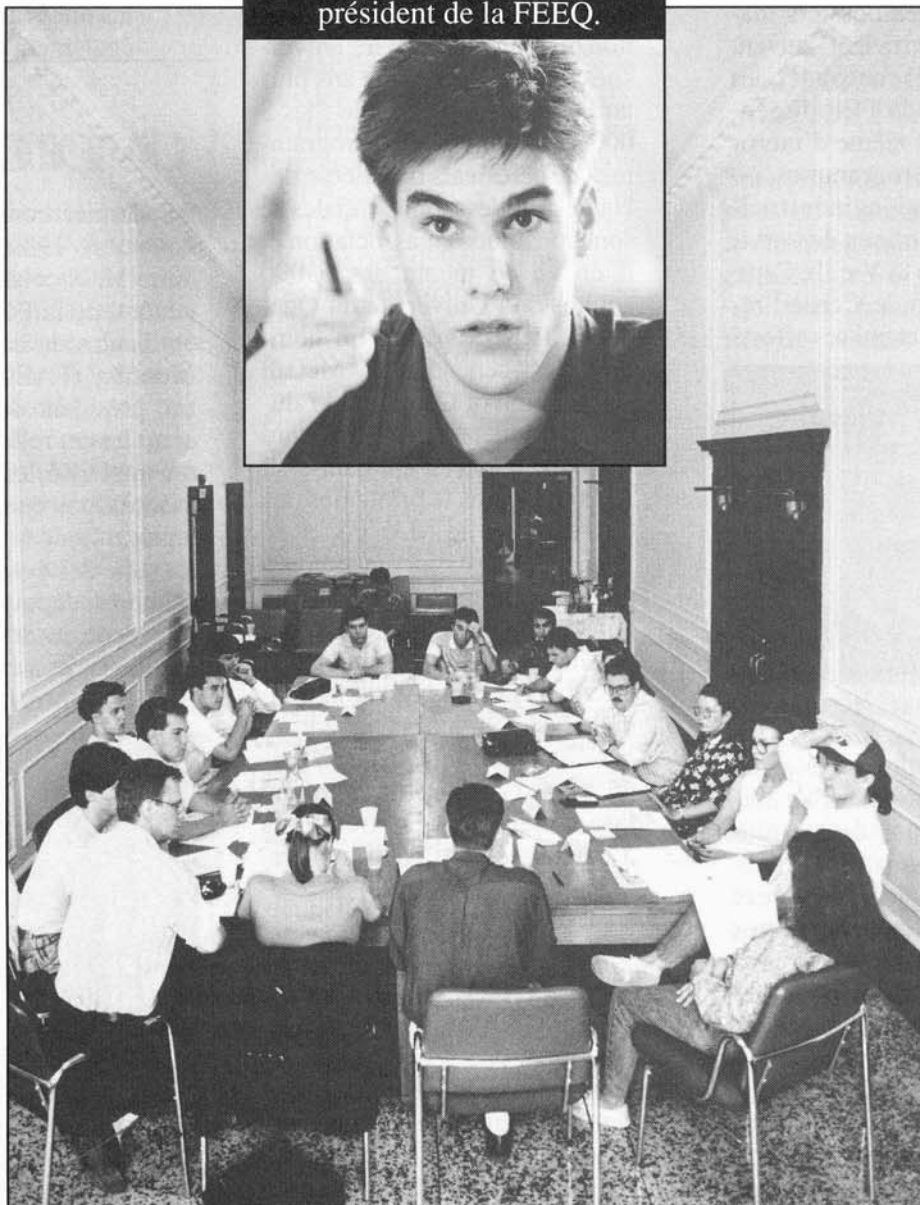
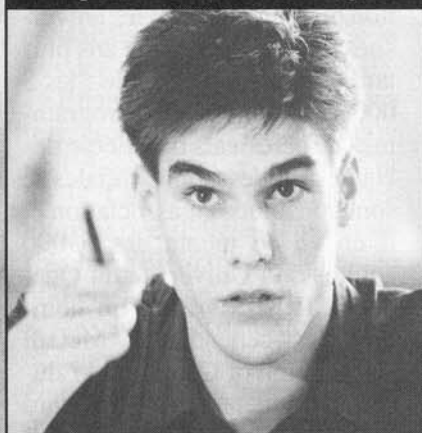
En cinq ans d'existence, toujours selon M. Plourde, le RAEU n'avait de surcroît créé aucun service pour ses membres. La FEEQ fera donc de cet objectif une priorité. Quels genres de services? «Ceux qui contribueront à améliorer les conditions de vie des étudiants.» Il cite en exemple la création d'une carte étudiante donnant droit à des réductions de prix dans un grand nombre de commerces, d'une agence de voyages, d'un programme études-travail à l'étranger, d'un service de conférenciers, voire d'un programme

national d'assurances dentaires. De plus, la FEEQ devrait publier dès le début de ce trimestre-ci un journal mensuel de huit pages de format tabloïd; tiré à environ 100 000 exemplaires, ce nouveau journal sera distribué gratuitement dans les universités.

UN RÉFÉRENDUM D'AFFILIATION

Avant d'en arriver là, la FEEQ doit d'abord consolider son existence, et, pour assurer sa légitimité, les statuts

M. Nicolas Plourde, président de la FEEQ.



Les dirigeant-e-s de plusieurs associations étudiantes se sont réunis fréquemment depuis le printemps pour jeter les bases de la nouvelle Fédération des étudiants et des étudiantes du Québec.

et règlements prévoient que tous les membres d'une association étudiante décideront par référendum de s'affilier ou non à la FEEQ. La victoire du «oui» n'est pas forcément acquise, car les associations membres devront prélever une cotisation de 2 \$ par année par membre (1 \$ pour chacun

des trimestres d'automne et d'hiver) afin de financer adéquatement la Fédération. Les associations qui souhaitent adhérer sont d'ailleurs invitées à tenir leur référendum dans la période du 23 au 25 octobre prochain.

Pour des motifs exceptionnels tenant des particularités d'une organisation étudiante, les dirigeant-e-s de la FEEQ pourront accepter que le congrès ou le conseil d'administration d'une association décide de l'affiliation sans tenir un référendum. Il en sera de même pour les associations qui ne souhaitent s'affilier qu'à titre intérimaire; une telle affiliation se limitera cependant à un an et ne sera pas renouvelable avant une période de cinq ans.

Projet trop ambitieux, cette FEEQ? M. Plourde croit que les esprits sont mûrs pour la

création d'un puissant mouvement étudiant au Québec. Et ce dernier ne doit pas craindre de grandir en prenant exemple sur la Colombie-Britannique et l'Ontario, où certaines associations étudiantes administrent un budget annuel de huit à dix millions de dollars.

ÇA BOUGE À QUÉBEC!

Élu l'an dernier, le bureau exécutif du Conseil régional de Québec de l'AGEEFEP, dont le président est M. Alain Tremblay, parraine quelques dossiers majeurs. Un thème revient souvent : la volonté de consolider les programmes de la FEP dispensés à Québec et même d'ouvrir de nouveaux programmes — entre autres Relations industrielles II — afin de mieux desservir la population de la Vieille Capitale. Sur ce plan, le Conseil régional a d'ailleurs uni ses efforts



Alain Tremblay

à ceux de la Faculté pour l'achat accru de publicité dans les médias de la région; des soirées publiques d'information ont également eu lieu en mai dernier et le Conseil entend rencontrer maints dirigeant-e-s d'entreprises afin de connaître leurs besoins en matière de recyclage, de perfectionnement et de réorientation de carrière. Afin de mieux servir ses membres, le Conseil régional a également obtenu l'ouverture pendant la fin de semaine du café étudiant du Collège Mérici, là où sont dispensés les cours de la FEP à Québec. Notons enfin que le Conseil a depuis peu une nouvelle adresse postale et un nouveau numéro de téléphone : Conseil régional de Québec, 7555, chemin Saint-Louis, C.P. 86, Québec (Québec), G1S 1C1. Le numéro de téléphone est (418) 849-1088.

L'UNION FAIT LA FORCE...

L'AGEEFEP a fait figure de pionnier en 1985 lorsqu'elle a constitué le premier regroupement d'étudiant-e-s de l'éducation permanente dans les universités québécoises. Cinq ans plus tard, elle n'est plus seule : les 5 000 étudiant-e-s des programmes de certificats de l'École des Hautes Études Commerciales se sont constitués en association et il en va de même des 6 000 adultes de l'Université du Québec à Trois-Rivières. En nombre, c'est cependant la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) qui regroupe le plus d'étudiant-e-s : 17 000. Depuis le printemps, les dirigeant-e-s de MACES et de l'AGEEFEP se sont rencontrés à quelques reprises et il est vite apparu que les deux groupes ont plusieurs points en commun, surtout dans le contexte où la nouvelle Fédération des étudiants et des étudiantes du Québec a prévu dans ses statuts de faire une large place aux associations d'étudiant-e-s de l'éducation permanente.

UNE AUTRE COLLATION DES GRADES RÉUSSIE

Organisée par la Faculté de l'éducation permanente, en collaboration avec l'AGEEFEP, la soirée de la collation des grades des bacheliers et bachelrières de la FEP a à nouveau connu un vif succès en mai dernier. Environ 1 000 personnes, dont la moitié environ des quelque 506 diplômé-e-s de la promotion 1989, ont participé à cette soirée qui est par moments très émouvante. Il suffit en effet de discuter pendant quelques minutes avec un diplômé-e pour constater sa fier-

té d'obtenir un baccalauréat après de si nombreuses d'études. Comme le veut la tradition, le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, a prononcé une courte allocution pour féliciter les nouveaux diplômé-e-s. Il est également coutume qu'un-e étu-

UNE POIGNÉE DE M

Au dernier congrès de l'AGEEFEP, en novembre 1989, cette poignée de mains entre M. Nicolas Plourde, alors secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), et M. Robert Martin, président de notre association, marquait un net relâchement de la tension qui a caractérisé les relations entre les deux associations étudiantes pendant plusieurs années. Était-ce là un geste prophétique? La suite des événements n'est pas dénuée d'intérêt : depuis, M. Plourde est devenu le président de la nouvelle Fédération des étudiants et des étudiantes du Québec (FEEQ), l'organisme qui, du moins dans



diant-e prenne la parole au nom des diplômé-e-s. Cette tâche a été confiée cette année à M^{me} Gilberte Azéradé Obadia; par coïncidence, cette dernière est une employée de la Faculté de l'éducation permanente.

AINS PROPHÉTIQUE?

les universités, est vraisemblablement appelé à prendre le relais de l'Association nationale des étudiants et des étudiantes du Québec (ANEEQ), elle-même en proie à de graves dissensions internes qui l'ont empêchée à deux reprises, cet été, de tenir un congrès. La FEEQ peut se targuer d'une innovation très significative : pour la première fois, une association d'étudiant-e-s de l'éducation permanente, en l'occurrence l'AGEEFEP, s'est jointe au mouvement étudiant. Le secrétaire général de l'Association, M. Denis Sylvain, a d'ailleurs été élu vice-président à l'éducation permanente de la FEEQ. À lire en pages.....



UNE PRIORITÉ : LE RÉFÉRENDUM

L'éditorial porte sur ce sujet et deux textes y sont également consacrés en pages 16 et 17 : le dossier prioritaire de l'AGEEFEP dans les prochains mois sera le référendum sur l'accréditation de l'Association en vertu de la loi 32. La clé de l'opération? La tournée des représentant-e-s de l'AGEEFEP dans les quelque 300 classes que compte la FEP sur le campus et dans une bonne douzaine de villes du Québec. Outre qu'il s'agit là du meilleur moyen d'assurer une forte participation au référendum, cette opération constitue un moment de contact privilégié entre l'Association et ses membres, voire l'occasion pour l'AGEEFEP de se faire connaître auprès des nouveaux étudiant-e-s de la Faculté. Pour battre la campagne, une troupe de choc : les quinze membres du Conseil de direction de l'Association. Se joindront sans doute à eux quelques dizaines de bénévoles, dont plusieurs qui donnent déjà de leur temps à titre de délégué-e-s de classe ou de représentant-e-s aux conseils de programmes. Tous les volontaires sont évidemment les bienvenus. Un numéro de téléphone à retenir : 842-3678.

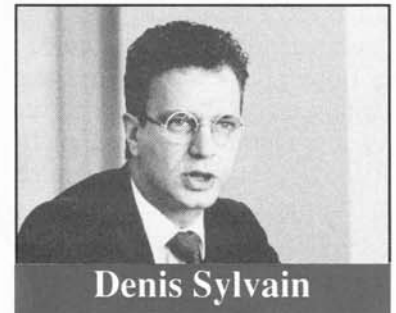
POUR LA RENTRÉE, DES STANDS D'ACCUEIL

C'est en voie de devenir une tradition : à chaque début de trimestre, l'AGEEFEP tient des stands d'accueil dans les principaux pavillons de l'Université. La question la plus souvent demandée? Nous vous le donnons en mille : «Où se trouve ma salle de

cours?» Malheur à ceux et celles qui doivent dénicher le G-1015 du Pavillon principal. Heureusement, nous fournissons des plans... et une foule d'autres informations!

LA DÉCENNIE DE L'ÉDU- CATION DES ADULTES

Sous le thème «Bilan et perspectives sur l'intégration des adultes aux programmes réguliers des différents ordres scolaires», l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités

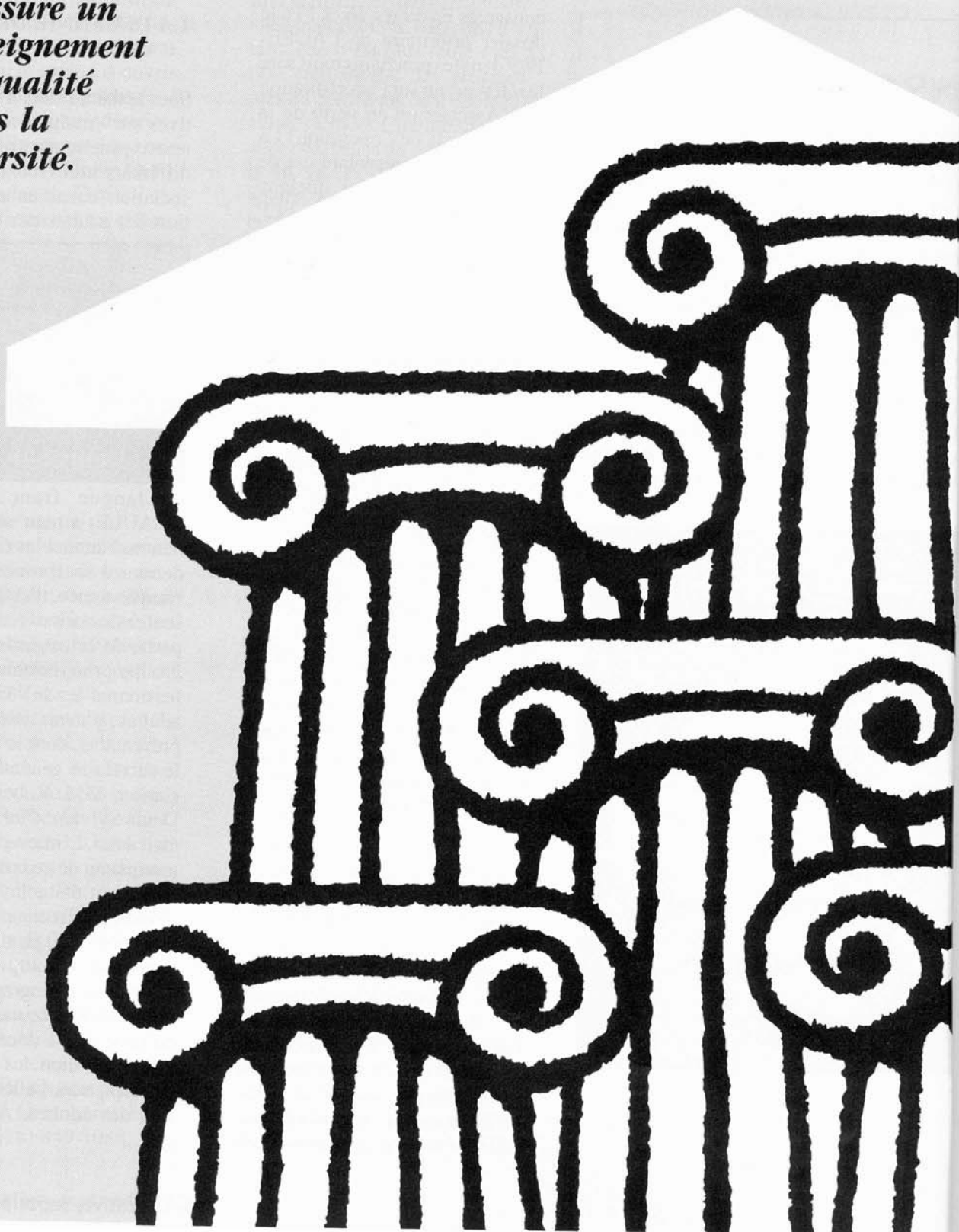


Denis Sylvain

de langue française (AC-DEAULF) a tenu son colloque national annuel les 6, 7 et 8 juin dernier, à Sherbrooke. Comme à chaque année, l'AGEEFEP, la seule association étudiante à faire partie de cet organisme, qui regroupe principalement des professionnel-les de l'éducation des adultes, y avait délégué des représentants, dont le président et le secrétaire général de l'Association, MM. Robert Martin et Denis Sylvain. *Cité éducative* y était aussi. L'intervention la plus marquante de ce colloque a certainement été celle de M. Paul Bélanger, directeur de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation : selon ce dernier, un ensemble de facteurs démographiques, culturels et socio-économiques font en sorte que la décennie quatre-vingt-dix, dans les pays industrialisés, sera celle de l'éducation des adultes. À lire en pages....

Avec nous, l'université...

*...assure un
enseignement
de qualité
dans la
diversité.*



Pourquoi le grand rattrapage



N.D.L.R. : Ce texte résume un article de feu Pierre Moreau, collaborateur de *L'info-SCCUM*, l'organe d'information du Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal. Il présente bien sûr le point de vue syndical sur les négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective.

Tous les chargé-e-s de cours constituent de la main-d'œuvre à bon marché, du *cheap labour*. Mais les «universités privées» les maltraitent davantage que ne le font les constituantes du réseau de l'Université du Québec. Voici quelques exemples, parmi les plus significatifs, qui justifient les demandes du Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal dans les négociations en cours.

Le régime salarial : Le régime actuel est fondé sur le salaire versé pour un cours de trois unités (crédits) et sur les normes restreignant l'accès au travail. Ainsi, les conventions collectives des constituantes de l'Université du Québec et de l'Université Laval prévoient qu'un chargé-e de cours ne peut donner plus de six cours par année et plus de trois cours par trimestre. À l'Université de Montréal, nous ne pouvons donner que quatre cours par année et un cinquième si ce dernier répète un cours déjà donné dans l'année. Quant au salaire, l'U. de M. donne 500 \$ de moins que les constituantes de l'U.Q. pour une même charge de cours.

L'attribution des cours : Partout, lorsque les professeurs ont choisi leurs cours, une partie des cours restants est réservée aux étudiant-e-s

des 2^e et 3^e cycles, aux professeurs invités et aux cadres. Les chargé-e-s de cours sont donc les derniers servis. À l'Université Laval et dans le réseau de l'U.Q., le candidat-e ayant le plus haut pointage obtient les deux premiers choix de cours pour lesquels il est qualifié. Celui qui a le deuxième plus haut pointage fait de même et ainsi de suite jusqu'à la fin de la liste. Le deuxième tour se déroule de la même façon jusqu'à ce que tous les candidat-e-s aient obtenu le nombre de cours qu'ils ont demandés ou qu'ils aient atteint le maximum de cours permis. L'on fait ensuite appel à des candidatures extérieures. Il y a cependant une exception à cette procédure : à l'UQAM, un candidat-e qui occupe un emploi à temps plein à l'extérieur n'a droit qu'à un seul choix de cours à chaque tour. À l'U. de M., les syndiqué-e-s n'obtiennent qu'un cours au premier tour, ce qui a pour effet d'élargir considérablement le bassin des chargés de cours et de précariser l'emploi. Nous vivons encore à l'ère des chargé-e-s de cours BIC jetables après usage.

La réserve : À l'UQAR (Rimouski), un maximum de 6 % des cours non attribués à des professeur-e-s peuvent être soustraits à l'affichage; cette proportion est de 8 % à l'UQAC (Chicoutimi). À l'UQAM, 4 % de l'ensemble des cours, avec un maximum de 8 % dans un département, peuvent être mis en réserve. L'Université Laval et l'U. de M. battent tous les records : 15 % des charges de cours — sans limite par département

— peuvent être soustraits à l'affichage.

L'affichage : Dans le réseau de l'U.Q., les cours disponibles sont affichés dans chacun des départements; de plus, chacun-e des chargés de cours ayant un pointage dans le département concerné reçoit par courrier recommandé une copie de l'affichage et un formulaire de candidature. Les universités privées (Laval et Montréal) se contentent d'afficher la liste des cours disponibles sur les babillards prévus à cette fin. Les chargé-e-s de cours doivent donc se déplacer et ne pas se tromper sur les dates d'affichage. Quand l'on sait que la plupart d'entre eux cumulent contrats et emplois à temps partiel, ce n'est pas pour leur faciliter la vie.

Les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) : Pour obtenir une charge de cours, un candidat doit satisfaire aux exigences de qualification déterminées pour chaque cours. Dans les universités privées, cela se fait uniquement au moment de la mise en candidature tandis que, dans le réseau de l'U.Q., la reconnaissance des EQE s'effectue préalablement si bien que le chargé de cours sait qu'on lui reconnaît la compétence nécessaire au moment de soumettre sa candidature.

Le pointage : Déterminé par le nombre de charges de cours données dans le passé, le pointage rend compte de l'ancienneté. Dans les universités privées, un cours donné vaut un point. Dans le réseau de l'U.Q., en

plus des points accordés pour son travail antérieur, le chargé-e de cours obtient un point supplémentaire pour chaque trimestre où il a signé un contrat. Ainsi, lorsqu'un cours est annulé, un chargé-e de cours n'est pas pénalisé : à défaut d'être rémunéré, il obtient un demi point de priorité.

Le perfectionnement : Si toutes les universités offrent un programme de perfectionnement à leurs chargé-e-s de cours, les modalités varient beaucoup de l'une à l'autre. À l'U. de M., la priorité est en principe accordée au perfectionnement de longue durée, mais dans un cadre tellement restrictif qu'il n'y en a jamais eu. Car, pour pouvoir obtenir des fonds, un chargé-e de cours doit avoir été avisé par son département qu'il ne sera pas réembauché s'il n'obtient pas le diplôme requis. Dans le réseau de

l'U.Q., le perfectionnement de longue durée comporte des bourses équivalentes au montant que le chargé-e de cours obtiendrait s'il donnait le nombre maximum de charges de cours prévu dans la convention. De plus, la période de formation est ajoutée au pointage au même titre que s'il avait donné les cours. Dans ce système, l'UQAM donne l'équivalent de 36 charges de cours par an tandis que l'U. de M. n'en donne que 16.

L'intégration institutionnelle : Dans le réseau de l'U.Q., les chargé-e-s de cours participent aux différentes instances sans droit de vote; ils ne sont pas rémunérés, mais leur participation ajoute à leur pointage. À l'U. de M., rien n'est prévu sur ce plan, même si certains départements ont admis des chargé-e-s de cours à

titre individuel. De plus, les chargé-e-s de cours de l'U.Q. participent deux fois par année, conjointement avec les professeur-e-s, à des assemblées départementales spéciales où sont discutées des questions académiques et pédagogiques; rien de tel n'existe à l'U. de M. Plus important encore, les chargé-e-s de cours de l'U.Q. doivent être membres du syndicat pour exercer leurs fonctions. Cette obligation n'existe pas dans les universités privées si bien que le syndicat est en perpétuelle campagne de recrutement; il s'agit là d'un gaspillage d'énergie et une diminution de la reconnaissance syndicale.

Ce tour d'horizon démontre clairement que les chargé-e-s de cours se situent au bas de l'échelle, d'où le nécessité de travailler au «grand rattrapage».

Postes à combler aux conseils de programmes

Les postes suivants étant à pourvoir, les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente intéressés à siéger aux conseils de programmes sont invités à soumettre leur candidature :

Information et journalisme : deux postes

Animation des groupes et des organisations : trois postes

Science de la communication : deux postes

Santé communautaire : trois postes

Études de l'environnement : un poste

Toxicologies éco-industrielles : un poste

Inhalothérapie : trois postes

Introduction aux biotechnologies : deux postes

Ergonomie : quatre postes

La présence des étudiant-e-s aux conseils de programmes est très importante, car c'est là que sont prises les décisions touchant l'évolution des programmes, la gestion des dossiers étudiants,

l'évaluation des enseignements, etc.

À noter également que les candidat-e-s doivent être inscrits au programme où ils souhaitent siéger, et que leur mandat viendra à échéance au prochain congrès de l'AGEEFEP, en novembre 1991.

Les candidatures doivent être adressées au plus tôt à M. Christian Arseneault, AGEEFEP, C.P. 6128, Succ. A, Montréal, H3C 3J7, ou encore en composant le 842-3678.



VOUS AVEZ DES DROITS!

Cher membre,

L'enseignement que vous recevez n'est pas conforme au plan de cours? Vous estimez avoir été victime d'une évaluation injuste? Vous êtes en butte aux tracasseries administratives de l'Université?

L'AGEEFEP dispose d'un service d'information et d'assistance aux étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente. Dans le cas de dossiers litigieux, le service reçoit les doléances du plaignant-e et l'assiste dans ses démarches auprès des autorités concernées.

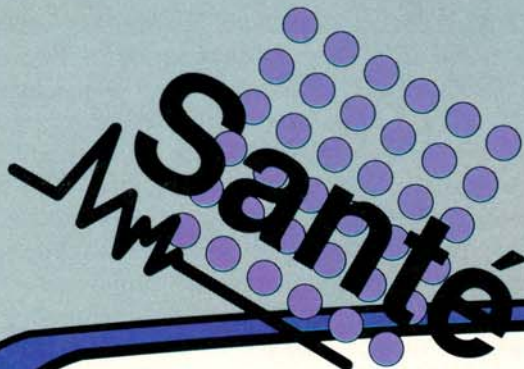
Vous avez des droits, n'hésitez pas à les revendiquer! Composez le 842-3678.

L'AGEEFEP



Cours télévisés

Automne 1990



Planification et contrôle budgétaire des services de santé

Offert avec le Département d'administration
de la santé de la Faculté de médecine.

Cycle budgétaire
Rapports financiers
Efficacité

Organisation du système des services de santé

Offert avec le Département d'administration
de la santé de la Faculté de médecine.

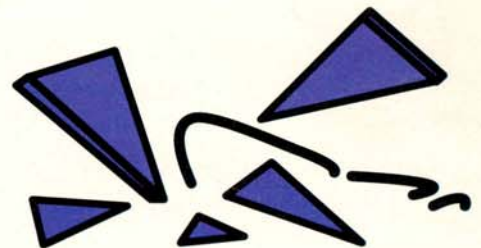
Appareil administratif
Evolution
Services

Intervention auprès des personnes âgées atteintes de déficits cognitifs

Causes
Réseau d'aide
Hébergement

Toxicomanies: effets physiologiques des psychotropes

Stupéfiants
Alcool
Tabac
Tranquillisants



Communication

Choix et utilisation des médias

Télévision
Radio
Journal
Panneau d'affichage
Magazine

Renseignements : 343-6090